

Demande de renseignements particuliers

Étude des crédits 2019-2020

CAHIER DE DOCUMENTATION POUR LA COMMISSION PARLEMENTAIRE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

Demande de renseignements particuliers
Opposition officielle

Avril 2019

*Ministère
des Finances*

Québec



MINISTÈRE DES FINANCES

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS – OPPOSITION OFFICIELLE

Table des matières

- 1. Pour chacun des organismes, agences, ou autres relevant du ministère pour 2018-2019, indiquer :**
 - a) la liste des employés et des membres du conseil d'administration, en indiquant le poste qu'ils occupent et leur rémunération;
 - b) la liste des personnes qui ont été nommées ou qui ont vu leur mandat renouvelé en indiquant : leur nom, leur titre, la date du début et de la fin de leur mandat, leur rémunération et leur CV;
 - c) leurs frais de déplacement, de repas, de voyage et de représentation.
- 2. Liste de toutes les formations (incluant les formations continues et celles menant à l'obtention d'une certification ou d'un diplôme), conférences, ateliers, journées d'activités, activités de développement, sommets, congrès ou autres activités auxquelles ont participé les employés du ministère et des organismes qui en relèvent au cours de l'année 2018-2019. Indiquer :**
 - a) le lieu;
 - b) le coût;
 - c) la ou les dates de participation;
 - d) le nombre de participants;
 - e) le nom de la personne ou de l'organisme ayant offert l'activité;
 - f) le nom de la formation ou de l'activité.
- 3. Sommes dépensées en 2018-2019 (et prévisions pour 2019-2020) par le ministère et chacun de ses organismes pour l'informatique et les technologies de l'information. Ventiler selon la catégorie de dépenses, soit s'il s'agit d'achat de logiciels ou de licences, de matériel, d'entretien ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).**
- 4. Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels a participé le ministère en 2018-2019, en indiquant pour chacun :**
 - a) son mandat;
 - b) la liste des membres;
 - c) le budget dépensé;
 - d) le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres;
 - e) les résultats atteints.
- 5. Nombre et pourcentage d'employés occasionnels par secteurs au ministère et dans chaque organisme qui en relève en 2018-2019. Préciser pour chaque secteur le nombre et le pourcentage d'employés devenus permanents.**
- 6. Copie et détail de toute demande de réduction, de consolidation, d'optimisation des ressources et de moyens ou de compressions de dépenses, reçue par le ministère ou l'organisme qui en relève en 2019-2020. Fournir l'ensemble des échanges, correspondances ou autres à ce sujet.**

7. **Liste et copie de tous les sondages effectués par le ministère et par chaque organisme qui en relève en 2018-2019, en indiquant les coûts, le sujet et, le cas échéant, la firme retenue pour le réaliser.**
8. **Nombre total d'avis, juridiques et autres, commandés en 2018-2019 par le ministère ou le cabinet du ministre, ainsi que par chaque organisme qui en relève. Fournir la liste complète en indiquant les coûts, le sujet, le nom de l'organisme ou de la personne qui a réalisé l'avis et la date de réception.**
9. **Liste de tous les frais de traduction et des documents traduits pour le ministère et chacun de ses organismes en 2018-2019. Fournir la liste des contrats octroyés, le nom des firmes retenues et les coûts.**
10. **Liste et détail de tous les mandats donnés à la Société québécoise des infrastructures (Société immobilière du Québec) par le ministère et par chaque organisme qui en relève pour la location, l'achat, la rénovation, la décoration et autres travaux réalisés en 2018-2019.**
11. **Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, indiquer pour 2018-2019 :**
 - a) la liste de tous les concours et tirages réalisés;
 - b) les prix remis aux gagnants des concours et des tirages, ainsi que la valeur de ces prix;
 - c) l'objectif visé par la tenue de chacun des concours;
 - d) la liste des concours qui ont pris fin.
12. **Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, concernant les campagnes de publicité et de sensibilisation, fournir pour 2018-2019 et les prévisions pour 2019-2020 :**
 - a) le nom de toutes les campagnes;
 - b) les coûts de ces campagnes;
 - c) le nom de la firme ou du professionnel retenu pour la réaliser;
 - d) les dates de diffusion de la campagne;
 - e) les objectifs visés par chaque campagne.
13. **Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, indiquer pour 2018-2019 :**
 - a) le nombre d'employés et le nom des employés affectés aux communications et/ou affaires publiques;
 - b) le montant dépensé par la direction, département ou division des communications et/ou affaires publiques;
 - c) le nombre et le détail des rencontres des employés affectés aux communications et/ou affaires publiques avec d'autres instances ou organismes publics, ventilé par instances ou organismes ;
 - d) Le montant total des sommes investies en veille médiatique en 2018-2019 au sein de la direction des communications. Fournir le nom du ou des fournisseurs de services et le détail des factures payées.
 - e) Le montant total des sommes investies en veille médiatique en 2018-2019 au sein du cabinet du ministre. Fournir le nom du ou des fournisseurs de services et le détail des factures payées.
14. **Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, le total et la ventilation des créances et/ou amendes à recouvrer pour 2018-2019, l'âge de ces créances et les moyens entrepris pour les recouvrer. Prévisions pour 2019-2020.**

15. Nombre et pourcentage d'employés mis en disponibilités ou ayant un statut d'employé excédentaire, leurs salaires et leur classification, par secteur au ministère et dans chaque organisme qui en relève en 2018-2019 et comparaison avec les cinq années financières précédentes. Préciser pour chaque secteur et pour chaque année le nombre et le pourcentage d'employés devenus permanents.
16. Liste des groupes consultés lors des consultations prébudgétaires qui ont précédés le dépôt du Budget de 2019-2020. Détailler, les principales recommandations émises par ces groupes pour chacun des deux budgets.
17. Liste des organismes et des personnes présentes lors du huis clos du Budget 2019-2020.
18. Concernant le surplus de l'année 2019-2019, fournir la part du surplus imputable à des revenus et à des dépenses récurrents, et la part imputable à des revenus et à des dépenses non récurrents. Pour les non récurrents, identifier et chiffrer les dépenses.
19. Ventilation complète des informations fournies par la Caisse de dépôt et placement du Québec concernant le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR), incluant les rendements et les proportions investis dans chaque catégorie d'actif financier, pour 2018-2019.
20. Ventilation complète des informations fournies par la Caisse de dépôt et placement du Québec concernant le Fonds des générations incluant les rendements et les proportions investis dans chaque catégorie d'actif financier.
21. Ventilation complète des informations fournies par la Caisse de dépôt et placement du Québec concernant la RRQ incluant les rendements, les rendements attendus et les proportions investis dans chaque catégorie d'actif financier.
22. La politique de placement détaillée du ministère des Finances à l'égard du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) pour les années 2018-2019 et 2019-2020, ainsi que tous les changements apportés à cette politique.
23. La politique de placement détaillée du ministère des Finances à l'égard du Fonds des générations pour les années 2018-2019, ainsi que tous les changements envisagés depuis le 18 octobre 2018. Le cas échéant, fournir les analyses qui ont mené aux changements.
24. Liste des rendements quotidiens, incluant les pertes et les gains, pour les activités courantes de front office, incluant les activités de couverture de taux de change, de gestion des taux d'intérêt par les produits dérivés, le financement municipal et octroyé, le financement sur les marchés canadiens et sur les marchés internationaux et, finalement, les activités de gestion de liquidité reliées aux fonds d'amortissement, pour l'année 2018-2019.
25. Copie des documents, notes, études ou analyses concernant la contribution d'Hydro-Québec au Fonds du Plan Nord et prévisions pour 2019-2020.
26. Copie des documents, notes, études ou analyses concernant les indicateurs utilisés pour fixer la contribution d'Hydro-Québec au Fonds du Plan Nord, à compter de 2019-2020 et pour les années subséquentes.

27. Ventilation détaillée, par mois, des dépenses effectuées à même le Fonds du Plan Nord et les prévisions pour 2019-2020. Liste des projets et des investissements annoncés et financés, en totalité ou en partie, par le Fonds.
28. Ventilation détaillée des revenus du Fonds du Plan Nord et prévisions pour 2019-2020.
29. Fournir tous les documents, études d'impact, scénarios et prévisions de revenus concernant la réforme du Programme de crédit de taxes foncières agricoles.
30. Pour le gouvernement, évolution du coût d'emprunt moyen pondéré, ventilé par catégorie de dette.
31. Pour chacune des dépenses fiscales aux individus, indiquez le nombre de contribuables ou de déclarations qui ont bénéficié de cet allègement fiscal.
32. Pour chacune des dépenses fiscales aux entreprises, indiquez le nombre de sociétés ou de déclarations qui ont bénéficié de cet allègement fiscal.
33. Copie de toutes études, analyses ou rapports sur l'impact de la consommation et le poids du fardeau fiscal sur l'économie.
34. Copie de tous les documents portant sur les futurs revenus de péréquation et de transferts fédéraux, par année.
35. Évolution détaillée de chaque source de revenus qui compose les revenus autonomes du gouvernement en détaillant chacune des sources au maximum (exemple : pour les sociétés, donnée de façon distincte la taxe sur le capital, la taxe sur la masse salariale, chacune des taxes spécifiques et compensatoires).
36. Taux d'emprunt des émissions de dette. Écart entre les taux d'emprunt du Québec et des provinces canadiennes et des États du nord-est des États-Unis (New York, New Hampshire, Vermont, Massachusetts et Maine). Prévision utilisées sur les taux d'emprunt pour 2019-2020.
37. L'ensemble des sommes prélevées par le gouvernement du Québec auprès des sociétés minières, incluant les prélèvements fiscaux et les droits miniers (ventilation par source de revenu : permis, redevances, taxes, impôts, etc.) ainsi que les prévisions pour les 2019-2020. Spécifier le nombre de minières pour chacune des catégories.
38. Dépense fiscale totale et dépense budgétaire totale (en incluant les dépenses d'investissement) du gouvernement, relatives à l'industrie minière ainsi que les prévisions pour 2019-2020. Spécifier le nombre de minière pour chacune des catégories.
39. Le total des profits avant impôt déclarés par les sociétés minières en spécifiant le nombre de minières par année.
40. Élasticité observée entre les revenus autonomes et le PIB nominal.
41. Copie de toutes les analyses ou études portant sur la fiscalité des individus.

42. Les prévisions économiques annuelles du ministère des finances pour le Québec et les principaux partenaires économiques du Québec sur les variables suivantes :

- a) revenu disponible des ménages en dollars courants;
- b) revenu disponible des ménages en dollars réels;
- c) revenu disponible des ménages par habitant en dollars courants;
- d) revenu disponible des ménages par habitant en dollars réels;
- e) le nombre de ménages;
- f) le nombre de contribuables ayant un revenu annuel compris entre ces tranches de revenu :
 - i. 0 \$ à 20 000 \$;
 - ii. 20 000 \$ à 40 000 \$;
 - iii. 40 000 \$ à 60 000 \$;
 - iv. 60 000 \$ à 80 000 \$;
 - v. 100 000 \$ à 120 000 \$;
 - vi. 120 000 \$ et plus.
- g) le PIB nominal en dollars courants;
- h) le PIB réel;
- i) le taux d'épargne des ménages;
- j) les dépenses de consommation en dollars courants;
- k) les dépenses de consommation en dollars réels;
- l) l'investissement privé non résidentiel en dollars courants;
- m) l'investissement privé non résidentiel en dollars réels;
- n) le taux d'inflation;
- o) la population active;
- p) le taux de chômage;
- q) le nombre d'emplois;
- r) le nombre d'emplois dans le secteur privé;
- s) la pression fiscale québécoise totale en fonction du PIB nominal;
- t) la pression fiscale québécoise totale en fonction du PIB réel;
- u) la rémunération hebdomadaire moyenne et médiane en dollars courants;
- v) la rémunération hebdomadaire moyenne et médiane en dollars réels.

43. Incitatifs ou conditions mis en place afin de permettre aux personnes de 55 à 70 ans de demeurer sur le marché du travail pour 2018-2019.

44. Pour 2018-2019, indiquez d'abord le nombre de rencontres entre le ministère des Finances et les agences de Fitch, Standard & Poor's, Moody's, DBRS et Japanese Credit Rating, ensuite le but de la rencontre et enfin la prévision du solde budgétaire du gouvernement du Québec selon l'évaluation la plus précise du moment par le ministère des finances.

45. Liste de tous les projets financés dans le cadre de la Fiducie du Chantier de l'économie sociale. Fournir le nom de l'organisme ou de la personne bénéficiaire, le montant total alloué, le montant versé jusqu'à présent, le montant qui reste à verser, les dates prévues de versements, le détail du projet et, si possible, les autres sources de financement du projet. Dans le cadre des projets nécessitant des travaux de construction de toute nature, spécifier s'il s'agit d'un contrat de gré à gré ou d'un appel d'offres.

46. L'État d'avancement, les sommes dépensées, de chacun des grands axes (ou orientations) de la Stratégie maritime. Détail des actions entreprises, et le cas échéant des projets soutenus, par le ministère pour chacune de celles prévues au Plan d'action 2015-2020 :

- a) offrir une déduction additionnelle pour amortissement de 50 % aux armateurs québécois à l'égard des travaux de construction ou de rénovation de navires qui sont réalisés par des chantiers maritimes québécois.
- b) offrir une réserve libre d'impôt destinée aux armateurs québécois pour financer les travaux d'entretien, de rénovation ou de construction de navires qu'ils confieront à un chantier maritime québécois.
- c) maintenir le crédit d'impôt remboursable pour la construction ou la transformation de navires.
- d) déterminer d'autres moyens financiers pour aider l'industrie navale, notamment des solutions de rechange pour la caution et les garanties concernant la construction navale.
- e) prolonger le crédit d'impôt remboursable pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec.

47. Concernant le Groupe d'Initiative financière, indiquer :

- a) l'identité des membres;
- b) le budget mis à la disposition du conseil;
- c) les objectifs concrets fixés pour le conseil;
- d) le nombre de rencontre, lieu et les motifs de celles-ci;
- e) l'évaluation des résultats des interventions du conseil.

48. Toute note, évaluation ou étude concernant la mise en place d'un Fonds dédié au développement du domaine agricole.

49. Toute note, évaluation ou étude concernant le crédit d'impôt sur le maintien à domicile.

50. Depuis le 18 octobre 2018, toute note ou analyse concernant l'évaluation concernant le coût d'une politique du maintien des sièges sociaux au Québec par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

51. Depuis le 18 octobre 2018, toute note, rapport ou évaluation concernant l'impact fiscal de l'incorporation des médecins. Veuillez aussi détailler toutes les mesures mises en œuvre pour empêcher celle-ci dans le futur.

Q-1 Pour chacun des organismes, agences, ou autres relevant du ministère pour 2018-2019, indiquer :

- a) la liste des employés et des membres du conseil d'administration, en indiquant le poste qu'ils occupent et leur rémunération;
- b) la liste des personnes qui ont été nommées ou qui ont vu leur mandat renouvelé en indiquant : leur nom, leur titre, la date du début et de la fin de leur mandat, leur rémunération et leur CV;
- c) leurs frais de déplacement, de repas, de voyage et de représentation.

<i>Le Ministère a acheminé cette question aux organismes.</i>

Q-2 Liste de toutes les formations (incluant les formations continues et celles menant à l'obtention d'une certification ou d'un diplôme), conférences, ateliers, journées d'activités, activités de développement, sommets, congrès ou autres activités auxquelles ont participé les employés du ministère et des organismes qui en relèvent au cours de l'année 2018-2019. Indiquer :

- le lieu;
- le coût;
- la ou les dates de participation;
- le nombre de participants;
- le nom de la personne ou de l'organisme ayant offert l'activité;
- le nom de la formation ou de l'activité.

Voir le tableau ci-joint.

Fournisseurs	Titre de l'activité	Coût direct	Nombre de participants	Lieu	Début le	Fin le
Académie du Savoir	Cours d'anglais de groupe 2018-2019	6 657,00 \$	53	Québec	2018-09-04	2019-06-12
AFI Expertise	Formations AFI Expertise 2018-2019	8 694,00 \$	6	Québec	2018-05-22	2019-02-05
Alia Conseil	Formations Alia Conseil	47,14 \$	2	Québec	2018-10-02	2018-11-28
Association de la sécurité de l'information du Québec (ASIQ)	Colloque québécois de la sécurité de l'information	885,00 \$	3	Québec	2018-04-13	2018-04-13
Association de planification fiscale et financière (APFF)	Formations Association de planification fiscale et financière	1 030,00 \$	14	Québec	2018-05-16	2019-12-31
Association des archivistes du Québec (AAQ)	Formations Association des archivistes du Québec	742,50 \$	2	Québec	2018-10-25	2018-11-09
Association des économistes québécois (ASDEQ)	Formations Association des économistes québécois	2 490,00 \$	4	Québec	2018-05-14	2018-05-15
Association des économistes québécois (ASDEQ)	Forfaits 2018-2019	4 550,00 \$	14	Québec	2018-08-23	2019-06-30
Association des femmes en finance du Québec (AFFQ)	Forfaits 2018-2019	6 400,00 \$	40	Québec	2018-05-17	2019-05-07
Association du personnel de soutien administratif du Québec (APSAQ)	Congrès annuel	1 925,00 \$	3	Rimouski	2018-09-28	2018-09-29
Ateliers de conversation anglaise	Cours d'anglais de groupe 2018-2019	4 929,00 \$	53	Québec	2018-01-17	2018-06-14
Barreau du Québec	Formations Barreau du Québec	805,00 \$	12	Québec	2018-06-22	2019-01-14
Bourse de Montréal	Conférence canadienne annuelle des dérivés	450,00 \$	3	Québec	2018-11-27	2018-11-29
Centre de services partagés du Québec (CSPQ)	Formations Centre de services partagés du Québec	2 055,00 \$	8	Québec	2018-04-03	2019-06-28
Centre Microbur	Formations Centre Microbur	10 830,04 \$	34	Québec	2018-05-31	2019-01-31
Cercle finance du Québec	Formations Cercle finance du Québec	1 395,00 \$	11	Québec	2018-09-13	2018-11-06
CFA Québec	Vers la fin de l'ordre mondial américain ?	130,00 \$	2	Québec	2018-09-19	2018-09-19
Climate Connect Limited	Formation Climate Connect Limited	298,31 \$	1	Québec	2018-08-28	2018-08-28
Collège de Maisonneuve	Formations Collège de Maisonneuve	959,07 \$	2	Montréal	2018-09-29	2019-02-10
Collège des administrateurs de sociétés (CAS)	Formations Collège des administrateurs de sociétés	9 750,00 \$	3	Québec	2018-11-29	2019-02-09
Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada)	Introduction à l'établissement des prix de transfert	694,98 \$	3	Québec	2018-05-31	2018-05-31
Conférence Board du Canada	Formations Conférence Board du Canada	198,00 \$	2	Québec	2018-07-17	2019-01-15
Cours en ligne Québec inc.	Autocad	600,00 \$	1	Québec	2018-04-16	2018-04-30
École nationale d'administration publique (ENAP)	Formation pour gestionnaire 2018-2019	6 600,00 \$	2	Québec	2018-03-02	2019-09-30
École nationale d'administration publique (ENAP)	Programme gouvernemental d'apprentissage du gestionnaire leader de la fonction publique québécoise (PGAGL)	15 125,00 \$	4	Québec	2018-03-23	2020-02-21
École nationale d'administration publique (ENAP)	Programme d'apprentissage pour le personnel professionnel - chefs d'équipe	13 600,00 \$	4	Québec	2018-04-16	2019-05-07
École Polytechnique de Montréal	Programme d'aide à la poursuite des études	996,10 \$	3	Québec	2018-01-08	2018-12-12

Fournisseurs	Titre de l'activité	Coût direct	Nombre de participants	Lieu	Début le	Fin le
Éditions Yvon Blais	Formations Éditions Yvon Blais	285,00 \$	3	Québec	2018-04-18	2018-11-16
Forum des jeunes de la fonction publique québécoise	Formations Forum des jeunes de la fonction publique québécoise	350,00 \$	2	Québec	2018-05-02	2018-05-03
GP-Québec	Formations GP-Québec	190,00 \$	2	Québec	2018-04-17	2018-04-26
Halina Bukowiecki - Services linguistiques	Cours d'anglais 2018-2019	300,00 \$	1	Québec	2017-04-27	2018-04-30
HEC Montréal	Programme d'aide à la poursuite des études	680,23 \$	2	Montréal	2018-01-10	2018-06-23
HEC Montréal	Formations HEC Montréal	1 595,00 \$	1	Montréal	2019-01-23	2019-01-24
Information System Audit and Control Association (ISACA)	Forfaits 2018-2019	3 690,00 \$	25	Québec	2018-10-10	2019-04-08
Institut canadien des dérivés	Conférence sur les produits dérivés	500,00 \$	2	Montréal	2018-09-20	2018-09-21
Institut d'administration publique de Québec (IAPQ)	Forfaits 2018-2019	1 000,00 \$	4	Québec	2018-05-19	2019-01-15
Institut d'administration publique de Québec (IAPQ)	Formation Institut d'administration publique de Québec	157,24 \$	2	Québec	2019-02-08	2019-02-08
Institut de la gestion financière de Québec (IGF)	Formation Institut de la gestion financière	500,00 \$	1	Québec	2018-06-04	2018-06-05
Institut de la gestion financière de Québec (IGF)	Forfaits 2018-2019	11 220,00 \$	33	Québec	2018-10-31	2019-05-29
Institut des auditeurs internes Canada	Techniques d'entrevue en audit interne	700,00 \$	1	Québec	2018-09-27	2018-09-28
Institut formation du Québec inc.	Formations Institut formation du Québec	2 500,00 \$	20	Québec	2018-03-26	2018-03-27
Événements les Affaires	Gestion des espaces de travail - préparer aujourd'hui les environnements de travail de demain	2 272,00 \$	2	Québec	2018-11-12	2018-11-14
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles	Québec Mines et Énergie 2018 : Provoquer le changement !	300,00 \$	5	Québec	2018-11-19	2018-11-22
Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (CPA)	Programme d'aide à la poursuite des études	2 650,00 \$	2	Québec	2018-07-21	2018-12-19
Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (CPA)	Passeports Multi-CPA 2018-2019	32 081,00 \$	22	Québec	2018-07-13	2019-08-31
Professional Risk Managers' international Association (PRMIA)	Programme d'aide à la poursuite des études	2 270,73 \$	1	Québec	2018-08-23	2018-08-23
Québec International	Devtech en Sciences de la vie	50,00 \$	2	Québec	2018-09-13	2018-09-13
Québec numérique	Formations Québec numérique	786,77 \$	2	Québec	2018-04-09	2019-04-11
Regroupement de réseaux en santé des personnes au travail (RRSPT)	Formations Regroupement de réseaux en santé des personnes au travail	2 395,00 \$	7	Québec	2018-04-19	2018-10-17
Réseau Action TI	Journée de l'informatique du Québec 2018	2 560,00 \$	8	Québec	2018-05-02	2018-11-13
Retraite Québec	Formation Retraite Québec	225,00 \$	3	Québec	2018-11-01	2018-11-01
Services Conseils Hardy inc.	Introduction au logiciel SAS	1 423,75 \$	1	Québec	2018-08-20	2018-08-22

Fournisseurs	Titre de l'activité	Coût direct	Nombre de participants	Lieu	Début le	Fin le
Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)	Formation Société canadienne d'hypothèques et de logement	175,00 \$	1	Québec	2018-12-05	2018-12-05
Sommet international du Jeu de Montréal	MIGS 2018	549,60 \$	1	Québec	2018-11-12	2018-11-13
Université à distance de l'Université du Québec (TÉLUQ)	Programme d'aide à la poursuite des études	3 978,87 \$	11	Québec	2017-12-18	2018-12-18
Université de Sherbrooke (UdeS)	Programme d'aide à la poursuite des études	1 706,15 \$	3	Québec	2018-01-08	2018-12-31
Université du Québec à Rimouski (UQAR)	Programme d'aide à la poursuite des études	871,98 \$	3	Québec	2017-08-31	2018-12-13
Université Laval (UL)	Programme d'aide à la poursuite des études	12 950,53 \$	20	Québec	2018-01-08	2018-12-24
Université Laval (UL)	Formations Université Laval	9 691,88 \$	22	Québec	2018-09-13	2019-05-08
Université McGill	Formations Université McGill	100,00 \$	1	Montréal	2018-04-26	2018-04-27

Q-3 Sommes dépensées en 2018-2019 (et prévisions pour 2019-2020) par le ministère et chacun de ses organismes pour l'informatique et les technologies de l'information. Ventiler selon la catégorie de dépenses, soit s'il s'agit d'achat de logiciels ou de licences, de matériel, d'entretien ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).

Sommes dépensées en 2018-2019 (excluant la rémunération) :

	<u>k \$</u>
Services professionnels et techniques	
- Internes - Centre de services partagés du Québec	469,1
- Externes - Prestataires de services	1 287,2
Sous-total	<u>1 756,3</u>
Acquisitions d'équipement et matériel (serveurs, licences, micro-ordinateurs, tablettes, etc.)	160,8
Frais d'opérations (déplacement, réunions ministérielles, etc.)	2,6
Total	<u><u>1 919,7</u></u>

Q-4 Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels a participé le ministère en 2018-2019, en indiquant pour chacun :

- a) son mandat;
- b) la liste des membres;
- c) le budget dépensé;
- d) le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres;
- e) les résultats atteints.

<i>Consultez la réponse de la question 45 des Renseignements généraux.</i>
--

Q-5 Nombre et pourcentage d'employés occasionnels par secteurs au ministère et dans chaque organisme qui en relève en 2018-2019. Préciser pour chaque secteur le nombre et le pourcentage d'employés devenus permanents.

2018-2019 pour le ministère des Finances seulement, la demande a été transférée aux organismes.

Secteur	A	B	C	D	E
	Nombre d'occasionnels au 28 février 2019	Nombre d'employés réguliers + occasionnels au 28 février 2019	% d'occasionnels au 28 février 2019 (A/B)	Nombre de personnes nommées temporaires dans l'année financière 2018-2019 (Jusqu'au 28 février 2019)	% de personnes ayant été nommées temporaires dans l'année (Jusqu'au 28 février 2019) (D/B)
Bureau du sous-ministre /secrétariat / affaires juridiques / communications	2	23	8,7 %	0	0 %
Organisation du budget et administration	4	94	4,3 %	5	5,3 %
Droit fiscal, optimisation des revenus et politiques locales et autochtones	4	31	12,9 %	2	6,5 %
Politiques aux particuliers et à l'économique	8	55	14,5 %	4	7,3 %
Politiques relatives aux institutions financières et au droit corporatif	2	22	9,1 %	3	13,6 %
Politiques fiscales aux entreprises, au développement économique et aux sociétés d'État	1	44	2,3 %	5	11,4 %
Politiques budgétaires et financières	2	61	3,3 %	4	6,6 %
Financement, gestion de la dette et opérations financières	7	79	8,9 %	3	3,8 %
Contrôleur des finances	6	168	3,6 %	14	8,3 %
Fonds de financement	0	13	0 %	1	7,7 %
Total MFQ + Fonds de financement	36	590	6,1 %	41	6,9 %

Q-6 Copie et détail de toute demande de réduction, de consolidation, d'optimisation des ressources et de moyens ou de compressions de dépenses, reçue par le ministère ou l'organisme qui en relève en 2019-2020. Fournir l'ensemble des échanges, correspondances ou autres à ce sujet.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

Q-7 Liste et copie de tous les sondages effectués par le ministère et par chaque organisme qui en relève en 2018-2019, en indiquant les coûts, le sujet et, le cas échéant, la firme retenue pour le réaliser.

<i>Consultez la réponse de la question 7 des Renseignements généraux.</i>

Q-8 Nombre total d'avis, juridiques et autres, commandés en 2018-2019 par le ministère ou le cabinet du ministre, ainsi que par chaque organisme qui en relève. Fournir la liste complète en indiquant les coûts, le sujet, le nom de l'organisme ou de la personne qui a réalisé l'avis et la date de réception.

Avis juridiques internes d'un ministère

La *Loi sur le ministère de la Justice* prévoit que le ministre de la Justice est le jurisconsulte du lieutenant-gouverneur et le membre jurisconsulte du Conseil exécutif du Québec. C'est à ce titre qu'il donne ses avis juridiques aux divers ministères.

Les avis juridiques demandés par un ministère ou le cabinet du ministère sont protégés par le secret professionnel en vertu de l'article 9 de la *Charte des droits et libertés de la personne*.

Dans le cas des ministères, le droit au secret professionnel appartient au gouvernement qui seul peut y renoncer. Le ministère ou ministre, qui a demandé un avis juridique, ne peut prendre la décision de renoncer à la protection du secret professionnel au nom du gouvernement. Selon la pratique traditionnelle établie, c'est le ministre de la Justice qui gère cette situation pour assurer la cohérence des dossiers juridiques et qui prend la décision de rendre accessibles les renseignements protégés, en concertation avec les ministères concernés.

Généralement, le ministre de la Justice ne renonce pas à la protection du secret professionnel parce que la diffusion des avis juridiques risquerait de nuire sérieusement aux intérêts de l'État. En effet, la communication des avis juridiques pourrait causer préjudice à des politiques gouvernementales, à des procédures judiciaires actuellement en cours ainsi qu'aux moyens de défense du procureur général du Québec ou à d'autres intérêts de l'État.

Pour ces raisons, le ministère ou le cabinet ne peut donner suite à la demande de communiquer les informations requises sur les avis juridiques internes commandés en 2018-2019 dans le cadre de l'Étude des crédits.

Avis juridiques internes d'un organisme

Les avis juridiques produits par les organismes sont pareillement protégés par le secret professionnel et seul l'organisme/client peut renoncer à leur divulgation.

Avis juridiques externes

Les avis juridiques produits dans le cadre d'un contrat de services juridiques conclu entre un avocat ou un notaire de la pratique privée et un ministère ou un organisme sont protégés par le secret professionnel. Seules les informations qui ont fait l'objet d'une renonciation au secret professionnel peuvent être divulguées.

Q-9 Liste de tous les frais de traduction et des documents traduits pour le ministère et chacun de ses organismes en 2018-2019. Fournir la liste des contrats octroyés, le nom des firmes retenues et les coûts.

Consultez la réponse de la question 7 des Renseignements généraux.

Q-10 Liste et détail de tous les mandats donnés à la Société québécoise des infrastructures (Société immobilière du Québec) par le ministère et par chaque organisme qui en relève pour la location, l’achat, la rénovation, la décoration et autres travaux réalisés en 2018-2019.

Consultez la réponse de la question 17 des Renseignements généraux.

Q-11 Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, indiquer pour 2018-2019 :

- a) la liste de tous les concours et tirages réalisés;
- b) les prix remis aux gagnants des concours et des tirages, ainsi que la valeur de ces prix;
- c) l'objectif visé par la tenue de chacun des concours;
- d) la liste des concours qui ont pris fin.

Le ministère des Finances ne réalise pas de concours ni de tirages.

Q-12 Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, concernant les campagnes de publicité et de sensibilisation, fournir pour 2018-2019 et les prévisions pour 2019-2020 :

- a) le nom de toutes les campagnes;
- b) les coûts de ces campagnes;
- c) le nom de la firme ou du professionnel retenu pour la réaliser;
- d) les dates de diffusion de la campagne;
- e) les objectifs visés par chaque campagne.

<i>Consultez la réponse de la question 3 des Renseignements généraux.</i>

Q-13 Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, indiquer pour 2018-2019 :

- a) le nombre d'employés et le nom des employés affectés aux communications et/ou affaires publiques;
 - b) le montant dépensé par la direction, département ou division des communications et/ou affaires publiques;
 - c) le nombre et le détail des rencontres des employés affectés aux communications et/ou affaires publiques avec d'autres instances ou organismes publics, ventilé par instances ou organismes ;
 - d) Le montant total des sommes investies en veille médiatique en 2018-2019 au sein de la direction des communications. Fournir le nom du ou des fournisseurs de services et le détail des factures payées.
 - e) Le montant total des sommes investies en veille médiatique en 2018-2019 au sein du cabinet du ministre. Fournir le nom du ou des fournisseurs de services et le détail des factures payées.
-
- La direction des communications compte 11 employés au 31 mars 2019 soit : 1 cadre, 9 professionnels et 1 technicienne.
 - Un montant de 50 311,03 \$ a été affecté aux activités de veille médiatique et de rétro-information en 2018-2019, ce qui inclut la revue de presse écrite et électronique. La revue de presse est effectuée par la firme Influence Communication.
 - o Revue de presse écrite : 42 350,30 \$
 - o Revue de presse électronique : 7 960,73 \$

Q-14 Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, le total et la ventilation des créances et/ou amendes à recouvrer pour 2018-2019, l'âge de ces créances (ventilé par année) et les moyens entrepris pour les recouvrer. Prévisions pour 2019-2020.

Pour 2018-19, le ministère n'a aucune créance et/ou amende à recouvrer.

Q-15 Nombre et pourcentage d'employés mis en disponibilité ou ayant un statut d'employé excédentaire, leurs salaires et leur classification, par secteur au ministère et dans chaque organisme qui en relève en 2018-2019 et comparaison avec les cinq années financières précédentes. Préciser pour chaque secteur et pour chaque année le nombre et le pourcentage d'employés devenus permanents.

Consultez la réponse de la question 22 des Renseignements généraux.

Q-16 Liste des groupes consultés lors des consultations prébudgétaires qui ont précédé le dépôt du Budget de 2019-2020. Détailler, les principales recommandations et le cas échéant, déposer les mémoire ou documents reçus.

La liste des organismes rencontrés ainsi que les mémoires produits par ces groupes ou organismes sont rendus publics sur le site Internet du ministère des Finances à l'adresse <http://consultations.finances.gouv.qc.ca/Consultprebudg/2019-2020/>.

Q-17 Liste des organismes et des personnes présentes lors du huis clos du Budget 2019-2020.

Budget 2019-2020 (21 mars 2019)

1.	Administration portuaire de Montréal
2.	Aero Montréal
3.	Alliance de la fonction publique du Canada
4.	Alliance de l’industrie touristique du Québec
5.	Alliance des maisons d’hébergement de 2 ^e étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale
6.	Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l’intégration des personnes handicapées
7.	Alliance Transit
8.	AluQuébec
9.	Association canadienne de la paie
10.	Association canadienne de l’industrie de la chimie
11.	Association canadienne des compagnies d’assurances de personnes
12.	Association canadienne du médicament générique
13.	Association de la construction du Québec
14.	Association de l’aluminium du Canada
15.	Association de l’exploration minière du Québec
16.	Association de l’industrie canadienne des technologies médicales
17.	Association des banquiers canadiens
18.	Association des brasseurs du Québec
19.	Association des collèges privés du Québec
20.	Association des commissions scolaires anglophones du Québec
21.	Association des constructeurs de routes et de grands travaux du Québec
22.	Association des détaillants en alimentation du Québec
23.	Association des directions générales des commissions scolaires
24.	Association des économistes québécois
25.	Association des étudiantes et étudiants de Laval inscrits aux études supérieures
26.	Association des groupes de ressources techniques du Québec
27.	Association des négociants embouteilleurs de vin
28.	Association des restaurateurs du Québec
29.	Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec
30.	Association du transport urbain du Québec
31.	Association francophone pour le savoir
32.	Association minière du Québec
33.	Association montréalaise des directions d’établissement scolaire
34.	Association pour le développement de la recherche et de l’innovation du Québec
35.	Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo
36.	Association québécoise des technologies
37.	Association québécoise de la production médiatique
38.	Association québécoise des cadres scolaires
39.	Association québécoise du personnel de direction des écoles
40.	Association Restauration Québec
41.	Autorité des marchés financiers
42.	Aviso Conseil
43.	AXTRA Alliance des centres-conseils en emploi
44.	Banque Nationale du Canada
45.	Barreau du Québec
46.	Bureau de coopération interuniversitaire
47.	CAA-Québec
48.	Cabinet de relations publiques NATIONAL
49.	Cabinet opposition officielle Ville de Québec
50.	CADEUL
51.	Canadian Taxpayers Federation
52.	CAP Conseillers affaires publiques
53.	CEFRIO
54.	Centraide Québec et Chaudière-Appalaches

Q-17 Liste des organismes et des personnes présentes lors du huis clos du Budget 2019-2020.

55.	Centrale des syndicats démocratiques du Québec
56.	Centrale des syndicats du Québec
57.	Centre de recherche industrielle du Québec
58.	Centre québécois de formation en fiscalité
59.	Chambre de commerce et d'industrie de Québec
60.	Chantier Davie du Canada
61.	Chantier de l'économie sociale
62.	CIIA-Québec
63.	Coalition solidarité santé
64.	COGECO Communications
65.	Collectif autonome des CJE du Québec
66.	Collectif pour un Québec sans pauvreté
67.	Commission des partenaires du marché du travail
68.	Commission scolaire de Montréal
69.	Communauté métropolitaine de Montréal
70.	Confédération des syndicats nationaux
71.	Confédération québécoise des coopératives d'habitation
72.	Conseil canadien des innovateurs
73.	Conseil canadien du commerce de détail
74.	Conseil de la culture
75.	Conseil de la transformation alimentaire du Québec
76.	Conseil des arts et des lettres du Québec
77.	Conseil du statut de la femme
78.	Conseil interprofessionnel du Québec
79.	Conseil patronal de l'environnement du Québec
80.	Conseil québécois de la coopération et de la mutualité
81.	Conseil québécois du loisir
82.	Consortium de ressources et d'expertises coopératives
83.	Consultants SJB
84.	COPHAN
85.	Copticom, Stratégies de relations publiques
86.	Culture Montréal
87.	Deloitte
88.	Développement PME
89.	École de technologie supérieure
90.	Écotech Québec
91.	Équiterre
92.	Exponentiel Conseil
93.	EY Montréal
94.	Fédération de la santé et des services sociaux
95.	Fédération des caisses Desjardins du Québec
96.	Fédération des cégeps
97.	Fédération des comités de parents du Québec
98.	Fédération des commissions scolaires du Québec
99.	Fédération des coopératives des paramédics du Québec
100.	Fédération des médecins spécialistes du Québec
101.	Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec
102.	Fédération québécoise des centres communautaires de loisirs
103.	Fédération québécoise des coopératives de santé
104.	Fédération québécoise des municipalités
105.	Fédération québécoise des organisations communautaires-Famille
106.	Finances Canada
107.	Fondaction CSN
108.	Fondation canadienne de fiscalité
109.	Fondation David Suzuki
110.	Fonds de recherche du Québec

Q-17 Liste des organismes et des personnes présentes lors du huis clos du Budget 2019-2020.

111.	Force Jeunesse
112.	Forces Avenir
113.	FPIinnovations
114.	Great-West Life
115.	HATLEY Conseillers en stratégie
116.	HEC Montréal
117.	Hill + Knowlton Stratégies
118.	Hydro-Québec
119.	Institut canadien des évaluateurs
120.	Institut de la statistique du Québec
121.	Institut du Québec
122.	Institut national du sport du Québec
123.	Investissement Québec
124.	Jeune chambre de commerce de Montréal
125.	Jeune chambre de commerce de Québec
126.	KPMG
127.	La Coop fédérée
128.	La Financière agricole du Québec
129.	Levesque Stratégies
130.	Malette s.e.n.c.r.l.
131.	Médicaments novateurs Canada
132.	Montréal InVivo
133.	Mouvement Je protège mon école publique
134.	Mouvement pour les arts et les lettres
135.	Observatoire québécois des inégalités
136.	Ordre des CPA du Québec
137.	Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec
138.	OSEntreprendre
139.	Paradigme affaires publiques inc.
140.	Parti libéral du Québec
141.	Parti Québécois
142.	Place aux jeunes en région
143.	Polytechnique Montréal
144.	PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
145.	Producteurs de grains du Québec
146.	Propulsion Québec – La grappe des transports électriques et intelligents
147.	Quebec Community Groups Network
148.	Québec International
149.	Québec solidaire
150.	Raymond Chabot Grant Thornton
151.	Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec
152.	Regroupement Loisir et Sport du Québec
153.	Regroupement national des conseils régionaux de l’environnement du Québec
154.	Réseau de coopération des entreprises d’économie sociale en aide à domicile
155.	Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec
156.	Réseau du sport étudiant du Québec
157.	Réseau environnement
158.	Réseau québécois de l’action communautaire autonome
159.	Restaurants Canada
160.	Retraite Québec
161.	Revenu Québec
162.	Richter LLP
163.	Ryan Affaires publiques
164.	Secrétariat à la Capitale-Nationale
165.	Secrétariat à la jeunesse
166.	Secrétariat aux affaires maritimes

Q-17 Liste des organismes et des personnes présentes lors du huis clos du Budget 2019-2020.

167.	Services Financiers Groupe Investors Inc.
168.	Société de développement des entreprises culturelles
169.	Société d’habitation du Québec
170.	Société du Plan Nord
171.	Société québécoise de la déficience intellectuelle
172.	Sport’Aide
173.	Sports Québec
174.	Switch, l’Alliance pour une économie verte
175.	Table nationale des corporations de développement communautaire
176.	Tact Intelligence-Conseil
177.	TechnoMontréal
178.	TÉLUQ
179.	Tesla Canada ULC
180.	The Conference Board of Canada
181.	Ticketmaster Canada
182.	Trajectoire Québec
183.	Transition énergétique Québec
184.	Tribunal administratif des marchés financiers
185.	Union des municipalités du Québec
186.	Union étudiante du Québec
187.	Université Bishop’s
188.	Université Concordia
189.	Université de Montréal
190.	Université de Sherbrooke
191.	Université du Québec
192.	Université du Québec à Chicoutimi
193.	Université Laval
194.	Université McGill
195.	Vérificateur général du Québec
196.	Ville de Lévis
197.	Ville de Longueuil
198.	Ville de Montréal
199.	Ville de Québec
200.	Vivre en Ville
201.	Volvo Divisions Nova Bus et Prevost

Q-18 Concernant le surplus de l'année 2018-2019, fournir la part du surplus imputable à des revenus et à des dépenses récurrents et la part imputable à des revenus et à des dépenses non récurrents. Pour les non récurrents, identifier et chiffrer les dépenses.

- Depuis mars 2018, des améliorations au cadre financier liées à la situation économique et budgétaire sont constatées.
 - La part récurrente de ces améliorations est de l'ordre de 2,5 milliards de dollars par année.
 - Ces améliorations permettent de financer des initiatives tout en préservant l'équilibre budgétaire.
- Les améliorations aux revenus autonomes fiscaux sont récurrentes.
- La majorité des autres révisions constatées en 2018-2019 sont non récurrentes.

RÉVISIONS À LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE DEPUIS MARS 2018
(en millions de dollars)

	2018-2019
Révisions récurrentes	
Revenus autonomes – Revenus fiscaux	2 429
Total – Révisions récurrentes	2 429
Révisions non récurrentes	
Revenus autonomes – Autres revenus ⁽¹⁾	1 097
Revenus provenant des entreprises du gouvernement ⁽²⁾	741
Transferts fédéraux ⁽³⁾	–263
Dépenses de portefeuilles et service de la dette ⁽⁴⁾	2 319
Versement au Fonds des générations	–615
Élimination du recours à la réserve de stabilisation	–1 587
Total – Révisions non récurrentes	1 692
TOTAL	4 121

(1) Les améliorations constatées en 2018-2019 proviennent principalement des revenus de placement du Fonds des générations (+586 M\$) et des revenus de la bourse du carbone qui sont non récurrentes.

(2) Les améliorations constatées en 2018-2019 sont liées principalement à une hausse des résultats d'Hydro-Québec (températures froides des derniers mois et gain exceptionnel lié à la cession partielle de la filiale TM4).

(3) Effet négatif en 2018-2019 lié à l'apport du recensement de 2016. À compter de 2019-2020, impact de l'entente bilatérale intégrée relative au plan d'infrastructures *Investir dans le Canada*.

(4) Les améliorations constatées en 2018-2019 aux dépenses de portefeuilles (1 878 M\$) et au service de la dette (441 M\$) sont non récurrentes.

Q-19 Ventilation complète des informations fournies par la Caisse de dépôt et placement du Québec concernant le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR), incluant les rendements et les proportions investis dans chaque catégorie d'actif financier, pour 2018-2019.

Historique de la politique de placement du FARR

[illegible]

Notes : La Caisse de dépôt et placement du Québec effectue des changements aux portefeuilles spécialisés de temps à autre.

2014 : Le portefeuille "Actions mondiales" est fermé en juin 2014.

2016 : Les portefeuilles de marchés boursiers sont regroupés

2017 : Les portefeuilles "Obligations" et "Dettes immobilières" sont regroupés pour former les deux nouveaux portefeuilles "Taux" et "Crédit"

Q-19 Ventilation complète des informations fournies par la Caisse de dépôt et placement du Québec concernant le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR), incluant les rendements et les proportions investis dans chaque catégorie d'actif financier, pour 2018-2019.

Rendements du portefeuille Immeubles et écart avec l'indice de référence (en pourcentage)

[illegible]Rendements du portefeuille Infrastructures et écart avec l'indice de référence
(en pourcentage)[illegible]

Q-19 Ventilation complète des informations fournies par la Caisse de dépôt et placement du Québec concernant le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR), incluant les rendements et les proportions investis dans chaque catégorie d'actif financier, pour 2018-2019.

Rendements du portefeuille Marchés boursiers et écart avec l'indice de référence (en pourcentage)

[illegible]

Rendements du portefeuille Placements privés et écart avec l'indice de référence (en pourcentage)

[illegible]

Q-20 Ventilation complète des informations fournies par la Caisse de dépôt et de placement du Québec concernant le Fonds des générations incluant les rendements et les proportions investis dans chaque catégorie d'actif financier.

Historique de la politique de placement du Fonds des générations

	1 janv. 2014	1 juin 2014	1 juil. 2015	1 janv. 2016	1 juil. 2016	1 janv. 2017	1 juil. 2017	1 janv. 2018	1 déc. 2018
Valeurs à court terme	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%
Obligations	34,00%	34,00%	34,00%	34,00%	33,50%	-	-	-	-
Taux	-	-	-	-	-	18,00%	18,00%	17,50%	15,00%
Crédit	-	-	-	-	-	19,50%	19,00%	19,00%	16,50%
Obligations à long terme	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Obligations à rendement réel	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Dettes immobilières	6,00%	6,00%	6,00%	5,00%	4,00%	-	-	-	-
Total - Titres à revenu fixe	41,00%	41,00%	41,00%	40,00%	38,50%	38,50%	38,00%	37,50%	32,50%
Infrastructures	4,50%	4,50%	5,00%	5,50%	6,00%	6,00%	6,00%	6,00%	8,00%
Immeubles	9,50%	9,50%	9,50%	9,50%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	12,50%
Total - Actifs réels	14,00%	14,00%	14,50%	15,00%	16,00%	16,00%	16,00%	16,00%	20,50%
Actions canadiennes	10,00%	10,00%	10,00%	-	-	-	-	-	-
Actions américaines	5,00%	5,00%	5,00%	-	-	-	-	-	-
Actions étrangères	5,00%	5,00%	4,50%	-	-	-	-	-	-
Actions des marchés en émergence	5,00%	5,00%	5,00%	-	-	-	-	-	-
Actions mondiales	2,00%	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions Qualité mondiale	8,00%	10,00%	10,00%	-	-	-	-	-	-
Marchés boursiers	-	-	-	34,50%	34,50%	34,50%	34,50%	34,50%	31,50%
Placements privés	10,00%	10,00%	10,00%	10,50%	11,00%	11,00%	11,50%	12,00%	15,50%
Total - Actions	45,00%	45,00%	44,50%	45,00%	45,50%	45,50%	46,00%	46,50%	47,00%
Total	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Notes : La Caisse de dépôt et placement du Québec effectue des changements aux portefeuilles spécialisés de temps à autre.
2014 : Le portefeuille "Actions mondiales" est fermé en juin 2014.
2016 : Les portefeuilles de marchés boursiers sont regroupés
2017 : Les portefeuilles "Obligations" et "Dettes immobilières" sont regroupés pour former les deux nouveaux portefeuilles "Taux" et "Crédit"
Décembre 2018 : La politique de placement a été ajustée, en collaboration avec la Caisse, pour tenir compte des retraits de ce fonds pour l'accélération du remboursement de la dette.

Q-20 Ventilation complète des informations fournies par la Caisse de dépôt et de placement du Québec concernant le Fonds des générations incluant les rendements et les proportions investis dans chaque catégorie d'actif financier.

Rendements du portefeuille Immeubles et écart avec l'indice de référence (en pourcentage)

[illegible]

Rendements du portefeuille Infrastructures et écart avec l'indice de référence (en pourcentage)

[illegible]

Q-21 Ventilation complète des informations fournies par la Caisse de dépôt et de placement du Québec concernant la RRQ incluant les rendements, les rendements attendus et les proportions investis dans chaque catégorie d’actif financier.

Le Ministère a acheminé cette question à Retraite Québec.

Q-22 La politique de placement détaillée du ministère des Finances à l'égard du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) pour les années 2018-2019 et 2019-2020, ainsi que tous les changements apportés à cette politique.

Historique de la politique de placement du FARR

	1 janv. 2014	1 juin 2014	1 juil. 2015	1 janv. 2016	1 juil. 2016	1 janv. 2017	1 janv. 2019
Valeurs à court terme	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%
Obligations	28,75%	28,75%	28,75%	28,75%	28,50%	-	-
Taux	-	-	-	-	-	15,50%	15,00%
Crédit	-	-	-	-	-	17,00%	17,00%
Obligations à long terme	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Obligations à rendement réel	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Dettes immobilières	6,00%	6,00%	6,00%	5,00%	4,00%	-	-
Total - Titres à revenu fixe	35,75%	35,75%	35,75%	34,75%	33,50%	33,50%	33,00%
Infrastructures	5,00%	5,00%	5,50%	6,00%	6,50%	6,50%	7,00%
Immeubles	11,00%	11,00%	11,00%	11,00%	11,50%	11,50%	12,00%
Total - Actifs réels	16,00%	16,00%	16,50%	17,00%	18,00%	18,00%	19,00%
Actions canadiennes	11,75%	11,75%	11,25%	-	-	-	-
Actions américaines	4,50%	4,50%	4,50%	-	-	-	-
Actions étrangères	4,50%	4,50%	4,50%	-	-	-	-
Actions des marchés en émergence	5,00%	5,00%	5,00%	-	-	-	-
Actions mondiales	2,00%	-	-	-	-	-	-
Actions Qualité mondiale	8,50%	10,50%	10,50%	-	-	-	-
Marchés boursiers	-	-	-	35,75%	35,50%	35,50%	35,00%
Placements privés	12,00%	12,00%	12,00%	12,50%	13,00%	13,00%	13,00%
Total - Actions	48,25%	48,25%	47,75%	48,25%	48,50%	48,50%	48,00%
Total	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Notes : La Caisse de dépôt et placement du Québec effectue des changements aux portefeuilles spécialisés de temps à autre.

2014 : Le portefeuille "Actions mondiales" est fermé en juin 2014.

2016 : Les portefeuilles de marchés boursiers sont regroupés

2017 : Les portefeuilles "Obligations" et "Dettes immobilières" sont regroupés pour former les deux nouveaux portefeuilles "Taux" et "Crédit"

Q-23 La politique de placement détaillée du ministère des Finances à l'égard du Fonds des générations pour les années 2018-2019, ainsi que tous les changements envisagés depuis le 18 octobre 2018. Le cas échéant, fournir les analyses qui ont mené aux changements.

Historique de la politique de placement du Fonds des générations

	1 janv. 2014	1 juin 2014	1 juil. 2015	1 janv. 2016	1 juil. 2016	1 janv. 2017	1 juil. 2017	1 janv. 2018	1 déc. 2018
Valeurs à court terme	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%
Obligations	34,00%	34,00%	34,00%	34,00%	33,50%	-	-	-	-
Taux	-	-	-	-	-	18,00%	18,00%	17,50%	15,00%
Crédit	-	-	-	-	-	19,50%	19,00%	19,00%	16,50%
Obligations à long terme	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Obligations à rendement réel	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Dettes immobilières	6,00%	6,00%	6,00%	5,00%	4,00%	-	-	-	-
Total - Titres à revenu fixe	41,00%	41,00%	41,00%	40,00%	38,50%	38,50%	38,00%	37,50%	32,50%
Infrastructures	4,50%	4,50%	5,00%	5,50%	6,00%	6,00%	6,00%	6,00%	8,00%
Immeubles	9,50%	9,50%	9,50%	9,50%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	12,50%
Total - Actifs réels	14,00%	14,00%	14,50%	15,00%	16,00%	16,00%	16,00%	16,00%	20,50%
Actions canadiennes	10,00%	10,00%	10,00%	-	-	-	-	-	-
Actions américaines	5,00%	5,00%	5,00%	-	-	-	-	-	-
Actions étrangères	5,00%	5,00%	4,50%	-	-	-	-	-	-
Actions des marchés en émergence	5,00%	5,00%	5,00%	-	-	-	-	-	-
Actions mondiales	2,00%	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions Qualité mondiale	8,00%	10,00%	10,00%	-	-	-	-	-	-
Marchés boursiers	-	-	-	34,50%	34,50%	34,50%	34,50%	34,50%	31,50%
Placements privés	10,00%	10,00%	10,00%	10,50%	11,00%	11,00%	11,50%	12,00%	15,50%
Total - Actions	45,00%	45,00%	44,50%	45,00%	45,50%	45,50%	46,00%	46,50%	47,00%
Total	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Notes : La Caisse de dépôt et placement du Québec effectue des changements aux portefeuilles spécialisés de temps à autre.
2014 : Le portefeuille "Actions mondiales" est fermé en juin 2014.
2016 : Les portefeuilles de marchés boursiers sont regroupés
2017 : Les portefeuilles "Obligations" et "Dettes immobilières" sont regroupés pour former les deux nouveaux portefeuilles "Taux" et "Crédit"
Décembre 2018 : La politique de placement a été ajustée, en collaboration avec la Caisse, pour tenir compte des retraits de ce fonds pour l'accélération du remboursement de la dette.

Q-24 Liste des rendements quotidiens, incluant les pertes et les gains, pour les activités courantes de front office, incluant les activités de couverture de taux de change, de gestion des taux d'intérêt par les produits dérivés, le financement municipal et octroyé, le financement sur les marchés canadiens et sur les marchés internationaux et, finalement, les activités de gestion de liquidité reliées aux fonds d'amortissement, pour l'année 2018-2019.

<i>Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.</i>

Q-25 Copie des documents, notes, études ou analyses concernant la contribution d'Hydro-Québec au Fonds du Plan Nord et prévisions pour 2019-2020.

Consultez la réponse de la question 26 des Renseignements particuliers de l'Opposition officielle.

Q-26 Copie des documents, notes, études ou analyses concernant les indicateurs utilisés pour fixer la contribution d'Hydro-Québec au Fonds du Plan Nord, à compter de 2019-2020 et pour les années subséquentes.

Le budget 2011-2012 (page E.28) avait annoncé que la contribution annuelle d'Hydro-Québec au Fonds du Plan Nord serait de 10 M\$.

À cet effet, la Loi instituant le Fonds du Plan Nord (Chapitre F-3.2.1.1.1) prévoit, à son article 5, qu'Hydro-Québec verse annuellement au fonds consolidé du revenu, dans les 30 jours suivant la fin de son exercice financier¹, une somme de 10 M\$ et que cette somme est portée au crédit du Fonds du Plan Nord.

Art. 5 de la Loi sur le Fonds du Plan Nord :

Hydro-Québec verse annuellement au fonds consolidé du revenu, dans les 30 jours suivant la fin de son exercice financier, une somme de 10 000 000 \$.

Cette somme est portée au crédit du fonds. La somme devant être versée annuellement par Hydro-Québec à compter de l'année 2017 est fixée par le gouvernement.

(2011), c. 18, ann. I, a. 5, a. 17; 2011, c. 18, ann. I, a. 5.

Ainsi, en fonction du paragraphe 2 de l'article 5 de cette Loi, la contribution d'Hydro-Québec est fixée annuellement par décret depuis l'année 2017.

Le budget 2016-2017 a prévu une révision à la hausse de la contribution annuelle d'Hydro-Québec au Fonds du Plan Nord, portant celle-ci de 10 M\$ à 15 M\$. Cette contribution additionnelle de 5 M\$ par année est mise à la disposition de la Société du Plan Nord afin de soutenir la réalisation de projets d'investissement sur le territoire du Plan Nord.

Les décrets numéros 1286-2017 du 20 décembre 2017 et 1472-2018 du 19 décembre 2018 ont fixé la somme à être versée par Hydro-Québec au crédit du Fonds du Plan Nord à 15 M\$ annuellement respectivement pour les années 2017-2018 et 2018-2019.

Par conséquent, pour l'année financière 2017-2018, une contribution de 15 M\$ a été versée par Hydro-Québec en janvier 2018 et portée au crédit du Fonds du Plan Nord. Pour l'année financière 2018-2019, une contribution de 15 M\$ a également été versée par Hydro-Québec en janvier 2019 et portée au crédit du Fonds du Plan Nord.

Pour l'année financière 2019-2020, il est prévu qu'une contribution de 15 M\$ soit versée par Hydro-Québec en janvier 2020 et portée au crédit du Fonds du Plan Nord.

La compensation annuelle prévue pour les années subséquentes est de 15 M\$.

¹ L'exercice financier d'Hydro-Québec se termine le 31 décembre de chaque année.

Q-27 Ventilation détaillée, par mois, des dépenses effectuées à même le Fonds du Plan Nord et les prévisions pour 2019-2020. Liste des projets et des investissements annoncés et financés, en totalité ou en partie, par le Fonds.

DÉPENSES ANNUELLES DU FONDS DU PLAN NORD
(en milliers de dollars)

Année financière	Total
2018-2019 ⁽¹⁾	88 184,1

(1) Pour l'année financière 2018-2019, le total est préliminaire.

En ce qui concerne la liste des projets et des investissements annoncés et financés en totalité ou en partie par le Fonds du Plan Nord, veuillez-vous référer à la Société du Plan Nord.

Q-28 Ventilation détaillée des revenus du Fonds du Plan Nord et prévisions pour 2019-2020.

**VENTILATION DÉTAILLÉE ANNUELLE DES REVENUS DU FONDS DU PLAN NORD
(EN MILLIONS DE DOLLARS)**

	Préliminaire
Catégories de revenus	2018-2019
Dotation annuelle	73,5
Contribution d'Hydro-Québec	15,0
Autres revenus ⁽¹⁾	3,6
TOTAL – Revenus	92,1

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Incluent les revenus de placement du Fonds du Plan Nord ainsi que les revenus nets associés au prêt à l'entreprise Les Diamants Stornoway.

Q-29 Fournir tous les documents, études d’impact, scénarios et prévisions de revenus concernant la réforme du Programme de crédit de taxes foncières agricoles.

Le ministère ne possède aucune information à ce propos.

Q-30 Pour le gouvernement, évolution du coût d'emprunt moyen pondéré, ventilé par catégorie de dette.

COÛT DES NOUVEAUX EMPRUNTS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

(en pourcentage, sur la base de l'année civile)

Coût des nouveaux emprunts ⁽¹⁾	
2000	6,5
2001	6,1
2002	5,8
2003	5,2
2004	5,0
2005	4,5
2006	4,6
2007	4,7
2008	4,5
2009	4,4
2010	4,1
2011	3,7
2012	3,0
2013	3,3
2014	3,2
2015	2,4
2016	2,2
2017	2,5
2018	2,9

(1) Le coût d'emprunt du gouvernement correspond au taux de rendement des obligations du Québec à échéance de 10 ans.
Source : PC-Bond.

Q-31 Pour chacune des dépenses fiscales aux individus, indiquez le nombre de contribuables ou de déclarations qui ont bénéficié de cet allégement fiscal.

Le document *Dépenses fiscales*, édition 2018, présente le coût et la clientèle de l'ensemble des mesures fiscales aux individus. Les dépenses fiscales sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/outils/depenses-fiscales/index.asp>.

Q-32 Pour chacune des dépenses fiscales aux entreprises, indiquez le nombre de sociétés ou de déclarations qui ont bénéficié de cet allégement fiscal.

NOMBRE DE DÉCLARATIONS LIÉES AUX DÉPENSES FISCALES DU RÉGIME D'IMPOSITION DES SOCIÉTÉS

2015, sauf indication contraire

IMPÔT SUR LE REVENU

Taux réduits, exemptions et exonérations

▪ Taux réduit d'imposition pour les petites entreprises	155 241
▪ Taux réduit d'imposition pour les PME des secteurs primaire et manufacturier	3 392
▪ Inclusion partielle des gains en capital	48 303
▪ Exonération des organismes de bienfaisance enregistrés et des organismes sans but lucratif	n. d.
▪ Exonération de certains organismes publics	n. d.
▪ Non-imposition de certains crédits d'impôt	3 117 en 2014
▪ Congé d'impôt sur le revenu pour une nouvelle société dédiée à la commercialisation d'une propriété intellectuelle	d. c.
▪ Réserve libre d'impôt par les armateurs québécois	d. c.
▪ Étalement du revenu pour les producteurs forestiers	d. c. en 2016

Déductions

▪ Déductibilité des dons	21 667
▪ Déduction des pertes admissibles à l'égard d'un placement dans une entreprise	466
▪ Déductibilité des droits compensateurs et antidumping	n. d.
▪ Déductibilité des provisions pour tremblements de terre	n. c.
▪ Déduction additionnelle pour les frais de transport des PME éloignées	2 683
▪ Déduction pour les sociétés innovantes	—
▪ Déduction additionnelle de 100 % dans le calcul du revenu de l'employeur (transport en commun)	94

Crédits d'impôt remboursables⁽¹⁾

Encourager l'innovation

i) Recherche et développement

▪ Recherche scientifique et développement expérimental ⁽²⁾ :	5 296
– salaire des chercheurs	5 238
– recherche universitaire	93
– autres ⁽²⁾	103

ii) Nouvelle économie

▪ Design ⁽²⁾	495
▪ Production de titres multimédias	145
▪ Projets novateurs réalisés dans un centre de développement des technologies de l'information	d. c. en 2013
▪ Cité du multimédia	d. c. en 2013
▪ Centre national des nouvelles technologies de Québec	d. c. en 2013
▪ Carrefours de la nouvelle économie ⁽²⁾	24 en 2013
▪ Cité du commerce électronique	d. c. en 2013
▪ Centres de développement des biotechnologies	d. c. en 2013
▪ Développement des affaires électroniques ⁽²⁾	
– crédit d'impôt remboursable	536
– crédit d'impôt non remboursable	261
▪ Appuyer la transformation numérique des entreprises de la presse d'information écrite	—
▪ Grands projets de transformation numérique	—
▪ Grands projets créateurs d'emplois	d. c.
▪ Intégration des technologies de l'information dans les PME des secteurs primaire, manufacturier et du commerce de gros et de détail	36

Q-32 Pour chacune des dépenses fiscales aux entreprises, indiquez le nombre de sociétés ou de déclarations qui ont bénéficié de cet allègement fiscal.

NOMBRE DE DÉCLARATIONS LIÉES AUX DÉPENSES FISCALES DU RÉGIME D'IMPOSITION DES SOCIÉTÉS (suite)	
2015, sauf indication contraire	
Favoriser l'investissement	
<i>i) Régions</i>	
▪ Construction ou transformation de navires	d. c.
▪ Vallée de l'aluminium ⁽²⁾	42
▪ Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec ⁽²⁾	99
▪ Activités de transformation dans les régions ressources ⁽²⁾	157
▪ Crédit d'impôt relatif aux ressources ⁽²⁾	164
<i>ii) Secteur financier</i>	
▪ Exploitant d'un centre financier international ⁽²⁾	
– crédit d'impôt remboursable	46
– crédit d'impôt non remboursable	d. c.
▪ Nouvelle société de services financiers	13
▪ Embauche d'employés par une nouvelle société de services financiers	d. c.
<i>iii) Sectoriel</i>	
▪ Investissement relatif au matériel de fabrication ou de transformation ⁽³⁾	3 752
▪ Investissement relatif aux bâtiments utilisés dans le cadre d'activités de fabrication ou de transformation	30
▪ Formation de la main-d'œuvre dans les secteurs manufacturier, forestier et minier	144
▪ Diversification des marchés des entreprises manufacturières québécoises	d. c.
▪ Zone de commerce international de Montréal à Mirabel :	
– salaires	d. c. en 2013
– contrat admissibles de courtage en douane	d. c. en 2013
– acquisition ou location de matériel admissible	d. c. en 2013
▪ Construction de chemins d'accès et de ponts d'intérêt public en milieu forestier	43 en 2013
▪ Remboursement des taxes foncières accordé aux producteurs forestiers	859
▪ Production d'éthanol et de biodiesel au Québec	d. c.
▪ Production d'éthanol cellulosique au Québec	d. c.
▪ Production d'huile pyrolytique	—
▪ Modernisation de l'offre d'hébergement touristique	98
▪ Cabinets en assurance de dommages	468
Promouvoir la culture	
▪ Production cinématographique ou télévisuelle québécoise	512
▪ Services de production cinématographique	100
▪ Doublage de films	11
▪ Production d'enregistrements sonores	47
▪ Production de spectacles	127
▪ Production d'événements ou d'environnements multimédias	d. c.
▪ Édition de livres	91
Autres crédits d'impôt	
▪ Frais d'émission d'actions lors d'un premier appel public à l'épargne dans le cadre du régime d'épargne-actions II	d. c.
▪ Services d'adaptation technologique	156
▪ Stage en milieu de travail ⁽²⁾	5 700
▪ Encourager la formation qualifiante des travailleurs en emploi dans les PME	—
▪ Déclaration des pourboires	6 496
▪ Impôt payé par une fiducie pour l'environnement	d. c.
▪ Titulaires d'un permis de chauffeur ou de propriétaire de taxi	183
▪ Intérêts payés dans le cadre de la formule vendeur-prêteur	d. c.

Q-32 Pour chacune des dépenses fiscales aux entreprises, indiquez le nombre de sociétés ou de déclarations qui ont bénéficié de cet allègement fiscal.

NOMBRE DE DÉCLARATIONS LIÉES AUX DÉPENSES FISCALES DU RÉGIME D'IMPOSITION DES SOCIÉTÉS (fin)

2015, sauf indication contraire	
Reports	
▪ Frais relatifs aux ressources :	
– amortissement accéléré de frais canadiens d'exploration	n. d.
– amortissement accéléré de frais canadiens de mise en valeur	n. d.
▪ Frais liés aux énergies renouvelables et à l'économie d'énergie au Canada	n. d.
▪ Déduction au titre des dépenses de nature capital de R-D	—
▪ Déductibilité des frais de détention de terrains	n. d.
▪ Règle sur les biens prêts à être mis en service	n. d.
▪ Imposition des gains en capital au moment de leur réalisation	n. d.
▪ Report de l'imposition d'une ristourne admissible	275
▪ Déduction immédiate des frais de publicité	n. d.
▪ Fiducie pour l'environnement	d. c.
▪ Report au moyen de la méthode de comptabilité fondée sur la facturation pour certains professionnels	n. d.
▪ Retenues sur les paiements échelonnés à des entrepreneurs	n. d.
▪ Secteur agriculture, pêche et forêts :	
– méthode de la comptabilité de caisse	n. d.
– souplesse dans la comptabilisation de l'inventaire	n. d.
▪ Amortissement accéléré :	
– amortissement bonifié	n. d.
– matériel de fabrication et de transformation	4 560
– pipelines	n. d.
– certains camions et tracteurs	n. d.
– biens utilisés pour la liquéfaction de gaz naturel	d. c.
▪ Déduction additionnelle de 85 % pour certains camions et tracteurs alimentés au gaz naturel liquéfié	d. c.
▪ Déduction additionnelle de 50 % pour un navire canadien	d. c.
▪ Déduction additionnelle de 60 % pour certains biens	—
▪ Déduction additionnelle permanente de 30 %	—
▪ Déduction pour rénovations ou transformations favorisant l'accessibilité à un édifice	d. c.
TAXE SUR LE CAPITAL	
▪ Taux de 2 % pour les primes d'assurance de personnes	18
FONDS DES SERVICES DE SANTÉ	
▪ Réduction de la cotisation au Fonds des services de santé pour favoriser l'embauche de travailleurs spécialisés dans les PME	245
▪ Réduction du taux de cotisation pour les PME des secteurs primaire et manufacturier	12 582
CONGÉS FISCAUX	
▪ Centres financiers internationaux	d. c. en 2014
▪ Zone de commerce international de Montréal à Mirabel	d. c. en 2013
▪ Projets majeurs d'investissement	d. c.
▪ Grands projets d'investissement	d. c.

n. d. Données non disponibles.
d. c. Données confidentielles.
— La mesure ne s'applique pas en 2015.
(1) À l'exception du crédit d'impôt non remboursable pour le développement des affaires électroniques et du crédit d'impôt non remboursable pour l'exploitant d'un centre financier international (CFI).
(2) Cette mesure regroupe plus d'un crédit d'impôt ou plus d'un volet de crédit d'impôt, faisant en sorte qu'une société pourrait être dénombrée plus d'une fois.
(3) Ce crédit d'impôt est partiellement remboursable ou non remboursable lorsque l'entreprise a un capital versé, calculé sur une base consolidée, de plus de 250 M\$.
Note : Une entreprise peut bénéficier de plus d'une mesure fiscale, ainsi le nombre d'entreprises ne peut être additionné.
Sources : Revenu Québec et ministère des Finances.

Q-33 Copie de toutes études, analyses ou rapports sur l'impact de la consommation et le poids du fardeau fiscal sur l'économie

- Les études ou analyses non publiées ne peuvent être communiquées puisqu'elles ont été produites à l'occasion de recommandations dans le cadre d'un processus décisionnel en cours.
- Ces documents sont de nature confidentielle au sens des articles 37 et 39 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Q-34 Copie de tous les documents portant sur les futurs revenus de péréquation et de transferts fédéraux, par année.

La réponse à cette question est disponible dans le Budget 2019-2020 publié par le MFQ en mars 2019.

Q-35 Évolution détaillée de chaque source de revenus qui compose les revenus autonomes du gouvernement en détaillant chacune des sources au maximum (exemple : pour les sociétés, donnée de façon distincte, la taxe sur le capital, la taxe sur la masse salariale, chacune des taxes spécifiques et compensatoires).

REVENUS CONSOLIDÉS – ÉVOLUTION PAR SOURCE DE REVENUS
(en millions de dollars)

	2018-2019 ^P
REVENUS AUTONOMES	
IMPÔTS SUR LES REVENUS ET LES BIENS	
IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS	31 254
COTISATIONS AU FONDS DES SERVICES DE SANTÉ	6 413
IMPÔTS DES SOCIÉTÉS	
- Impôt sur le revenu	n.d.
- Taxe sur les services publics (TSP)	n.d.
- Taxe sur primes d'assurance	n.d.
- Taxe compensatoire	n.d.
- Sous-total aux impôts des sociétés	9 036
IMPÔT FONCIER SCOLAIRE	1 877
SOUS-TOTAL	48 580
TAXES À LA CONSOMMATION	
VENTES AU DETAIL	17 254
CARBURANTS	2 252
TABAC	993
BOISSONS ALCOOLIQUES	641
CANNABIS	8
SOUS-TOTAL	21 148
DROITS ET PERMIS	
RESSOURCES NATURELLES	
- Ressources forestières	296
- Ressources minières	253
- Ressources hydrauliques	804
- Pétrole et gaz naturel	-1
- Sous-total, ressources naturelles	1 352
AUTRES	2 826
SOUS-TOTAL	4 178
REVENUS DIVERS	
VENTES DE BIENS ET SERVICES	n.d.
INTÉRÊTS	n.d.
AMENDES, CONFISCATIONS ET RECOUVREMENTS	n.d.
AUTRES REVENUS ⁽¹⁾	n.d.
SOUS-TOTAL	11 167
REVENUS PROVENANT DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT	
SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC	1 141
LOTO-QUÉBEC	1 360
HYDRO-QUÉBEC	2 575
AUTRES	-3
SOUS-TOTAL	5 073
TOTAL DES REVENUS AUTONOMES	90 146
TRANSFERTS FÉDÉRAUX	
PÉRÉQUATION	11 732
PAIEMENT DE PROTECTION	
TRANSFERTS POUR LA SANTÉ	6 306
TRANSFERT POUR L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET LES AUTRES PROGRAMMES SOCIAUX	1 597
AUTRES PROGRAMMES	3 776
TOTAL DES TRANSFERTS FÉDÉRAUX	23 411
TOTAL DES REVENUS CONSOLIDÉS	113 557

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.
P : Prévisions du Plan budgétaire du Québec de mars 2019.
(1) Regroupement des « contributions des usagers » et des « frais de scolarité » et, pour 2017-2018, « revenus provenant des partenaires commerciaux ».

Q-36 Taux d’emprunt des émissions de dette. Écart entre les taux d’emprunt du Québec et des provinces canadiennes et des États du nord-est des États-Unis (New York, New Hampshire, Vermont, Massachusetts et Maine). Prévisions utilisées sur les taux d’emprunt pour 2019-2020.

TAUX DE RENDEMENT DES OBLIGATIONS À ÉCHÉANCE DE 10 ANS
(en pourcentage)

	Québec	Ontario	Écart Québec moins Ontario (en points de pourcentage)
2013	3,26	3,19	0,07
2014	3,15	3,09	0,06
2015	2,41	2,38	0,03
2016	2,22	2,21	0,01
2017	2,53	2,54	−0,01
2018	2,91	2,96	−0,05

Source : PC-Bond.

Les informations suivantes sont publiées par le ministère des Finances dans les documents budgétaires.

MARCHÉS FINANCIERS CANADIENS

(moyennes annuelles en pourcentage, sauf indication contraire, données de fin d’année entre parenthèses)

	2018	2019	2020
Taux cible du financement à un jour	1,4 (1,8)	1,9 (2,0)	2,2 (2,3)
Bons du Trésor – 3 mois	1,4 (1,7)	1,9 (2,2)	2,2 (2,3)
Obligations – 10 ans	2,3 (2,0)	2,3 (2,6)	2,8 (3,0)
Dollar canadien (en cents américains)	76,9 (73,3)	76,7 (77,5)	78,6 (79,6)
Dollar américain (en dollar canadien)	1,30 (1,36)	1,30 (1,29)	1,27 (1,26)

Q-37 L'ensemble des sommes prélevées par le gouvernement du Québec auprès des sociétés minières, incluant les prélèvements fiscaux et les droits miniers (ventilation par source de revenu : permis, redevances, taxes, impôts, etc.) ainsi que les prévisions pour les 2019-2020. Spécifier le nombre de minières pour chacune des catégories.

- Le tableau ci-après présente les prélèvements effectués auprès des sociétés minières pour les années 2016 et 2017.
- Les données présentées dans ce tableau sont établies en fonction des déclarations des exploitants et compilées sur une base d'année civile selon leur date de fin d'exercice financier.
- Les prélèvements à l'égard des sociétés minières pour 2016 sont des données partielles.
- En 2016, le Québec comptait 21 sociétés minières productrices, toutefois certaines informations relatives à leur déclaration d'impôt minier ne sont pas disponibles actuellement.
- En 2017, les prélèvements à l'égard des sociétés minières ne sont pas disponibles.

PRÉLÈVEMENT FISCAUX DIRECTS EFFECTUÉS AUPRÈS DES SOCIÉTÉS
(prélèvements fiscaux et régime de droits miniers, en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2016 ^p	2017
Prélèvements fiscaux		
Nombre de sociétés ⁽¹⁾	396	N.D.
<i>Impôt à payer au Québec</i>		
Revenu imposable au Québec	36	N.D.
Impôt à payer sur le revenu des sociétés	4	N.D.
<i>Cotisation des employeurs au FSS</i>		
Salaire versé	575	N.D.
Cotisation des employeurs au FSS	24	N.D.
Sous-total – prélèvements fiscaux	28	N.D.
Régime d'impôt minier		
Nombre de sociétés ⁽¹⁾	181	N.D.
<u>Sociétés productrices</u>		
Valeur brute de la production	3 527	N.D.
<i>Nombre de sociétés productrices</i>	13	N.D.
<i>Nombre de sociétés ayant un impôt minier à payer</i>	13	N.D.
Profit minier	492	N.D.
Impôt minier déclaré	73	N.D.
Crédits de droits réclamés	—	N.D.
Impôt minier net : sociétés productrices	73	N.D.
<u>Sociétés juniors</u>		
Crédits de droits réclamés	-4	N.D.
Sous-total – régime d'impôt minier (net)	69	N.D.
TOTAL DES PRÉLÈVEMENTS	97	N.D.

Note : La compilation est effectuée selon la date de fin d'exercice financier des sociétés. Les montants déclarés en dollars américains ont été convertis en utilisant la moyenne annuelle du taux de change publiée par la Banque du Canada. Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

p : Les prélèvements fiscaux ainsi que les données concernant le régime d'impôt minier pour 2016 sont préliminaires.

(1) Le nombre de sociétés correspond au nombre des sociétés distinctes ayant produit une déclaration de droits miniers incluant notamment les sociétés juniors (exploration). Chacune de ces sociétés est considérée pour les prélèvements au régime fiscal des sociétés.
Le nombre de sociétés minières considérées pour le calcul des prélèvements fiscaux est supérieur au nombre de sociétés visées par le régime d'impôt minier notamment puisque certaines entreprises minières œuvrant en exploration ne font de déclaration de droits miniers et qu'une mine peut être exploitée par une société faisant partie d'un groupe de sociétés dont certains membres ne sont pas assujettis au régime minier (sable, carrière, etc.).

Q-38 Dépense fiscale totale et dépense budgétaire totale (en incluant les dépenses d'investissement) du gouvernement, relatives à l'industrie minière ainsi que les prévisions pour 2019-2020. Spécifier le nombre de minière pour chacune des catégories.

- Une mesure fiscale s'adresse spécifiquement aux sociétés minières, soit le crédit d'impôt relatif aux ressources. Il s'agit d'une aide fiscale qui permet d'appuyer les travaux d'exploration minière.
 - Ces travaux sont réalisés en majeure partie par des sociétés juniors d'exploration. Il s'agit de petites ou moyennes entreprises qui n'exploitent pas encore de ressources minérales.
- Par ailleurs, les particuliers investisseurs peuvent bénéficier du régime d'actions accréditives. Cette mesure vise à favoriser le financement des entreprises minières. Elle est disponible dans toutes les juridictions canadiennes et ne s'adresse pas aux entreprises, mais bien aux investisseurs.
- Le tableau suivant présente la dépense fiscale relative au secteur minier de 2013 à 2017, ainsi que la prévision pour les années 2018 et 2019.

DÉPENSE FISCALE RELATIVE À L'INDUSTRIE MINIÈRE
(en millions de dollars)

	2013	2014	2015	2016	2017 ^E	2018 ^P	2019 ^P
Aide directe aux entreprises minières (impôt des sociétés)							
– Crédit d'impôt relatif aux ressources	56,0	47,7	25,7	21,9	43,5	49,5	51,5
Aide aux investisseurs (impôt des particuliers)							
– Actions accréditives (baisse d'impôt)	26,7	23,5	20,1	21,9	25,5	30,8	32,0
TOTAL	82,7	71,2	45,8	43,8	69	80,3	83,5

P : Prévision.
E : Estimation.

DÉPENSE BUDGÉTAIRE

- Le tableau suivant présente la dépense budgétaire relative au secteur minier.

DÉPENSE BUDGÉTAIRE RELATIVE À L'INDUSTRIE MINIÈRE
(en millions de dollars)

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Aide à l'exploration minérale ⁽¹⁾	0,7	—	—	—	—	—
Fonds du patrimoine minier ⁽²⁾	17,6	17,6	16,2	22,1	24,0	21,9
Gestion de l'activité minière ⁽³⁾	—	—	—	1,9	5,8	5,7
Total	18,3	17,6	16,2	24,0	29,8	27,6

(1) Depuis 2012-2013, financé par le Volet patrimoine minier du Fonds des ressources naturelles.
(2) Fonds des ressources naturelles – Volet patrimoine minier à partir de 2011-2012.
(3) Fonds des ressources naturelles – Volet gestion de l'activité minière à compter du 1^{er} janvier 2016.
n.d. : non disponible.
Source : Comptes publics du Québec et ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Q-39 Le total des profits avant impôts déclarés par les sociétés minières, en spécifiant le nombre de minières par année.

- Le tableau ci-après présente le profit minier des sociétés minières productrices pour les années 2005 à 2015.
 - Les données présentées dans ce tableau sont établies en fonction des déclarations des exploitants et compilées sur une base d'année civile selon leur date de fin d'exercice financier.
 - Les données pour 2015 sont des données préliminaires.

PROFIT MINIER DES SOCIÉTÉS MINIÈRES PRODUCTRICES
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015 ^p	2016
Régime d'impôt minier												
Nombre	22	18	24	21	19	20	22	18	20	19	19	n.d.
Profit minier	311	472	384	906	506	2 001	2 307	1 080	449	420	313	n.d.

Note : Les montants de profit minier déclarés en dollars américains ont été convertis en utilisant la moyenne annuelle du taux de change publiée par la Banque du Canada.
p : Données préliminaires.
n.d. : Information non disponible.

Q-40 Élasticité observée entre les revenus autonomes et le PIB nominal.

- De façon générale, l'élasticité moyenne observée des revenus au PIB nominal est de l'ordre de 1,0. Ainsi, une hausse de 1 % du PIB nominal implique généralement une augmentation de 1 % des revenus autonomes.
- De 2010-2011 à 2019-2020, l'élasticité annuelle moyenne est de 1,0.
 - Pour établir l'élasticité des revenus au PIB, il est nécessaire de ramener les revenus sur une base comparable, c'est-à-dire en excluant l'impact financier des mesures prises par le gouvernement.
- Sur une base annuelle, l'élasticité peut être différente de 1 puisque les assiettes taxables n'évoluent pas toujours de façon proportionnelle au PIB.

ÉLASTICITÉ DES REVENUS AUTONOMES CONSOLIDÉS EXCLUANT
CEUX DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT – 2010-2011 À 2019-2020
(en millions de dollars)

	2010- 2011	2011- 2012	2012- 2013	2013- 2014	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020
Revenus autonomes consolidés	65 414	69 517	70 526	74 727	77 444	81 245	82 903	85 919	90 146	90 714
Moins : entreprises du gouvernement	4 838	4 749	3 232	5 430	5 407	5 013	4 899	5 093	5 073	4 778
Revenus autonomes consolidés excluant ceux des entreprises du gouvernement	60 576	64 768	67 294	69 297	72 037	76 232	78 004	80 826	85 073	85 936
Variation en %	6,9	6,9	3,9	3,0	4,0	5,8	2,3	3,6	5,3	1,0
Mesures ayant un effet sur l'évolution des revenus⁽¹⁾										
Lutte aux changements climatiques - SPEDE	—	—	10	56	277	858	266	785	845	825
Budget 2019-2020	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—314
Le point sur la situation économique et financière du Québec de décembre 2018	—	—	—	—	—	—	—	—	—44	—448
Mesures de soutien à l'économie - Août 2018	—	—	—	—	—	—	—	—	—108	—83
Budget 2018-2019	—	—	—	—	—	—	—	—	—805	—1 126
Mise à jour de novembre 2017	—	—	—	—	—	—	—	—1 009	—1 024	—1 018
Budget 2017-2018	—	—	—	—	—	—	—458	—313	—265	—86
Mise à jour de novembre 2016	—	—	—	—	—	—	—53	—179	—21	—
Budget 2016-2017	—	—	—	—	—	—32	—137	—186	—242	—88
Budget 2015-2016	—	—	—	—	—	—8	—133	—492	—735	—959
Point de décembre 2014	—	—	—	—	120	626	685	563	569	573
Budget 2014-2015	—	—	—	—	333	304	278	259	247	248
Budget 2013-2014	—	—	95	458	646	716	755	758	758	758
Contribution santé et hausse d'impôt pour les contribuables à haut revenu ⁽²⁾	252	609	1 002	950	1 105	1 214	1 193	1 224	1 253	1 253
Budget 2012-2013	—	—	—8	—41	—54	—54	—66	—65	—65	—65
Harmonisation de la TVQ à la TPS ⁽³⁾	—	—	49	185	171	157	157	140	59	59
Budget 2011-2012	—	—8	—35	—59	—79	—124	—166	—166	—166	—166
Budget 2010-2011	363	1 001	1 998	2 197	2 114	2 160	2 160	2 160	2 160	2 160
Budget 2009-2010	572	1 555	1 920	2 385	2 455	2 455	2 455	2 455	2 455	2 455
Sous-total - mesures affectant l'évolution des revenus	1 187	3 157	5 032	6 131	7 088	8 273	6 935	5 934	4 870	3 979
Revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement avant mesures	59 389	61 611	62 262	63 166	64 949	67 959	71 069	74 892	80 203	81 957
Variation en %	4,8	3,7	1,1	1,5	2,8	4,6	4,6	5,4	7,1	2,2
Croissance du PIB nominal (année civile)	4,3	5,1	2,7	3,0	3,0	2,9	2,8	5,0	4,3	3,5
Élasticité	1,1	0,7	0,4	0,5	0,9	1,6	1,6	1,1	1,6	0,6

(1) Seules les mesures ayant un effet sur les revenus consolidés ont été retenues.
(2) Nouvelle contribution santé progressive et hausse d'impôt de 1,75 point de pourcentage pour les contribuables à haut revenu annoncées lors du budget 2013-2014.
(3) Élimination des RTI pour la fourniture de services financiers et abolition de la taxe compensatoire des institutions financières.

Q-41 Copie de toutes les analyses ou études portant sur la fiscalité des individus.

- Les études et analyses produites portant sur les impacts de modifications à la structure fiscale du Québec ont toutes, sans exception, fait l'objet d'une publication sous forme de bulletins d'information et de documents budgétaires.
- Chacun des documents publiés depuis le 1^{er} avril 2015 peut être consulté à l'adresse suivante : www.finances.gouv.qc.ca. Ces documents sont les suivants :
 - Bulletin d'information 2015-4 – Harmonisation à certaines mesures fiscales fédérales et autres mesures fiscales (18 juin 2015)
 - Bulletin d'information 2015-5 – Admissibilité au crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants d'une partie des frais payés pour les journées pédagogiques (14 août 2015)
 - Paramètres du régime d'imposition des particuliers pour l'année d'imposition 2016 (13 novembre 2015)
 - Bulletin d'information 2015-6 – Modifications à la liste des frais admissibles à une aide fiscale pour le traitement de l'infertilité à la suite de la sanction du projet de loi N° 20 (14 novembre 2015)
 - Bulletin d'information 2016-1 – Plafonds et taux régissant l'usage d'une automobile pour l'année 2016 et autres mesures (25 janvier 2016)
 - Le Plan économique du Québec – Mars 2016 (17 mars 2016)
 - Incluant le fascicule : Régime québécois de soutien du revenu
 - Incluant le fascicule : Régime québécois de soutien du revenu, édition révisée (juin 2016)
 - Bulletin d'information 2016-2 – Harmonisation à certaines mesures du budget fédéral du 22 mars 2016 en matière de taxes de vente (22 mars 2016)
 - Bulletin d'information 2016-5 – Harmonisation à diverses mesures annoncées dans le budget fédéral du 22 mars 2016 (6 mai 2016)
 - Bulletin d'information 2016-6 – Nouveau supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels (22 juin 2016)
 - Bulletin d'information 2016-7 – Modification de diverses mesures à caractère fiscal (30 juin 2016)
 - Bulletin d'information 2016-9 – Modification de diverses mesures fiscales concernant les particuliers et harmonisation avec diverses mesures fiscales annoncées par le gouvernement fédéral (23 septembre 2016)
 - Le Plan économique du Québec – Mise à jour d'octobre 2016 (25 octobre 2016)
 - Bulletin d'information 2016-11 – Annonce de l'abolition dès 2017 de la contribution santé à l'occasion de la mise à jour d'octobre 2016 du Plan économique du Québec (25 octobre 2016)
 - Bulletin d'information 2016-12 – Revalorisation des exemptions accordées aux fins du calcul de la prime payable au régime public d'assurance médicaments (9 décembre 2016)
 - Paramètres du régime d'imposition des particuliers pour l'année d'imposition 2017 (4 novembre 2016)
 - Bulletin d'information 2017-1 – Plafonds et taux régissant l'usage d'une automobile pour l'année 2017 (20 janvier 2017)

Q-41 Copie de toutes les analyses ou études portant sur la fiscalité des individus.

- Bulletin d'information 2017-2 – Annulation de la réforme du programme de crédit de taxes foncières agricoles (14 février 2017)
- Bulletin d'information 2017-3 – Mesures fiscales annoncées à l'occasion du dépôt du Plan d'action gouvernemental favorisant une économie de dirigeants (21 février 2017)
- Bulletin d'information 2017-4 – Maintien à 65 ans de l'âge d'admissibilité au crédit d'impôt en raison de l'âge (22 février 2017)
- Bulletin d'information 2017-5 – Harmonisation avec la mesure du budget fédéral du 22 mars 2017 visant à rétablir la détaxation de la Naxalone (22 février 2017)
- Bulletin d'information 2017-6 – Harmonisation avec diverses mesures fiscales annoncées par le gouvernement fédéral (budget fédéral déposé le 22 mars 2017, mesures fiscales annoncées le 3 octobre 2016 et autres propositions législatives fédérales) (28 avril 2017)
- Bulletin d'information 2017-7 – Modalités d'application d'un nouveau crédit d'impôt remboursable pour la remise en état des résidences secondaires (chalets) endommagées par les inondations importantes ayant frappé plusieurs municipalités du Québec du 5 avril au 16 mai 2017 (17 mai 2017)
- Bulletin d'information 2017-8 – Modifications apportées à diverses mesures à caractère fiscal (13 juillet 2017)
- Bulletin d'information 2017-9 – Application de la taxe sur l'hébergement aux entreprises exploitant une plateforme numérique offrant des unités d'hébergement (29 août 2017)
- Bulletin d'information 2017-10 – Mesures fiscales annoncées à l'occasion du dépôt du Plan d'action pour assurer l'équité fiscale (10 novembre 2017)
- Le Plan économique du Québec – Mise à jour de novembre 2017 et Bulletin d'information 2017-11 à l'égard des mesures fiscales annoncées dans cette mise à jour (21 novembre 2017)
- Paramètres du régime d'imposition des particuliers pour l'année d'imposition 2018 (24 novembre 2017)
- Bulletin d'information 2017-12 – Harmonisation avec le communiqué 2017-079 du ministère des Finances du Canada, relativement à la taxe sur les produits et services et à la taxe de vente harmonisée (6 décembre 2017)
- Bulletin d'information 2017-13 – Bonification du crédit d'impôt remboursable attribuant une prime au travail, en lien avec les mesures annoncées dans le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 (11 décembre 2017)
- Bulletin d'information 2017-14 – Modifications apportées à diverses mesures à caractère fiscal et harmonisation à certaines mesures fiscales fédérales (20 décembre 2017)
- Bulletin d'information 2018-1 – Plafonds et taux régissant l'usage d'une automobile pour l'année 2018 (19 janvier 2018)
- Bulletin d'information 2018-2 – Harmonisation avec le communiqué 2017-114 du ministère des Finances du Canada (7 février 2018)
- Plan économique du Québec – Mars 2018 (27 mars 2018)

Q-41 Copie de toutes les analyses ou études portant sur la fiscalité des individus.

- Notamment le fascicule Revenu disponible : Plus d'argent pour chaque Québécois.
- Bulletin d'information 2018-3 – Harmonisation à une mesure annoncée dans le budget fédéral du 27 février 2018 en matière de taxes de vente (28 mai 2018)
- Bulletin d'information 2018-4 – Assouplissement des critères d'admissibilité au supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels (20 juin 2018)
- Bulletin d'information 2018-5 – Harmonisation avec le communiqué 2018-055 du ministère des Finances du Canada (27 juin 2018)
- Bulletin d'information 2018-6 – Harmonisation à certaines mesures fiscales fédérales et modifications de diverses mesures à caractère fiscal (10 juillet 2018)
- Bulletin d'information 2018-7 – Mesures fiscales annoncées à l'occasion du dépôt du plan de soutien aux entreprises du Québec (15 août 2018)
- Bulletin d'information 2018-8 – Harmonisation avec le communiqué 2018-065 du ministère des Finances du Canada (15 août 2018)
- Paramètres du régime d'imposition des particuliers pour l'année d'imposition 2019 (1^{er} décembre 2018)
- Le point sur la situation économique et financière du Québec de l'automne 2018 (3 décembre 2018)
- Bulletin d'information 2018-9 – Mesures fiscales annoncées à l'occasion de la présentation du Point sur la situation économique et financière du Québec et autre mesure (3 décembre 2018)
- Bulletin d'information 2018-10 – Harmonisation avec une mesure annoncée dans le budget fédéral du 27 février 2018 et autres mesures (12 décembre 2018)
- Bulletin d'information 2019-1 – Harmonisation avec le communiqué 2019-004 du ministère des Finances du Canada (15 janvier 2019)
- Bulletin d'information 2019-2 – Plafonds et taux régissant l'usage d'une automobile pour l'année 2019 (1^{er} février 2019)
- Bulletin d'information 2019-3 – Mesure relative à la taxe de vente du Québec en matière de commerce électronique (28 février 2019)
- Bulletin d'information 2019-4 – Harmonisation à certaines mesures du budget fédéral du 19 mars 2019 en matière de taxes de vente (19 mars 2019)
- Budget 2019-2020 (21 mars 2019)
- Les autres études ou analyses non publiées ne peuvent être communiquées puisqu'elles ont été produites à l'occasion de recommandations dans le cadre d'un processus décisionnel en cours. Ces documents sont de nature confidentielle au sens des articles 37 et 39 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Q-42 Les prévisions économiques annuelles du ministère des Finances pour le Québec et les principaux partenaires économiques du Québec sur les variables suivantes :

- a) revenu disponible des ménages en dollars courants;
- b) revenu disponible des ménages en dollars réels;
- c) revenu disponible des ménages par habitant en dollars courants;
- d) revenu disponible des ménages par habitant en dollars réels;
- e) le nombre de ménages;
- f) le nombre de contribuables ayant un revenu annuel compris entre ces tranches de revenu :
 - i. 0 \$ à 20 000 \$;
 - ii. 20 000 \$ à 40 000 \$;
 - iii. 40 000 \$ à 60 000 \$;
 - iv. 60 000 \$ à 80 000 \$;
 - v. 100 000 \$ à 120 000 \$;
 - vi. 120 000 \$ et plus.
- g) le PIB nominal en dollars courants;
- h) le PIB réel;
- i) le taux d'épargne des ménages;
- j) les dépenses de consommation en dollars courants;
- k) les dépenses de consommation en dollars réels;
- l) l'investissement privé non résidentiel en dollars courants;
- m) l'investissement privé non résidentiel en dollars réels;
- n) le taux d'inflation;
- o) la population active;
- p) le taux de chômage;
- q) le nombre d'emplois;
- r) le nombre d'emplois dans le secteur privé;
- s) la pression fiscale québécoise totale en fonction du PIB nominal;
- t) la pression fiscale québécoise totale en fonction du PIB réel;
- u) la rémunération hebdomadaire moyenne et médiane en dollars courants;
- v) la rémunération hebdomadaire moyenne et médiane en dollars réels.

Voir page suivante.

Q-42 Les prévisions économiques annuelles du ministère des Finances pour le Québec et les principaux partenaires économiques du Québec sur les variables suivantes :

Les perspectives économiques au Québec et les perspectives de croissance économique mondiale sont disponibles dans le site Internet du Ministère des Finances du Québec à la section budget 2019-2020, Plan budgétaire 2019-2020, section G.
http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2019-2020/fr/documents/PlanBudgetaire_1920.pdf.

NOMBRE DE MÉNAGES EN 2018 ET 2019

NOMBRE DE MÉNAGES FISCAUX AU QUÉBEC
(en nombre)

	2018	2019
Nombre de ménages fiscaux	4 908 989	4 966 231

Note : Estimation du ministère des Finances du Québec.

RÉPARTITION DES CONTRIBUABLES SELON LA TRANCHE DE REVENU POUR LES ANNÉES D'IMPOSITION 2018 ET 2019

NOMBRE DE CONTRIBUABLES PAR TRANCHE DE REVENU TOTAL
(en nombre)

	2018	2019
Moins de 20 000 \$	2 101 766	2 048 607
De 20 000 \$ à 40 000 \$	1 746 111	1 777 252
De 40 000 \$ à 60 000 \$	1 275 003	1 294 014
De 60 000 \$ à 80 000 \$	704 040	727 986
De 80 000 \$ à 100 000 \$	410 749	431 795
De 100 000 \$ à 120 000 \$	196 036	209 428
120 000 \$ ou plus	309 934	334 022
TOTAL	6 743 640	6 823 104

Note : Estimation du ministère des Finances du Québec.

Q-43 Incitatifs ou conditions mis en place afin de permettre aux personnes de 55 à 70 ans de demeurer sur le marché du travail pour 2018-2019.

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA PROLONGATION DE CARRIÈRE

- Afin d'inciter davantage les travailleurs d'expérience à prolonger leur carrière, le gouvernement a annoncé une bonification de l'incitation fiscale qui leur est accordée dans le cadre du budget 2019-2020.
- Le crédit d'impôt pour la prolongation de carrière, anciennement appelé crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience, permet :
 - de rendre admissibles les travailleurs de 60 ans qui pourront profiter pour la première fois de ce crédit d'impôt lors de la production de leur déclaration de revenus de 2019;
 - d'augmenter à 10 000 \$ les plafonds des revenus de travail excédentaires au crédit d'impôt pour les travailleurs de 60 à 64 ans. Le plafond demeure à 11 000 \$ pour les 65 ans ou plus.
- Grâce à ces bonifications, les travailleurs de 60 à 64 ans profiteront d'une aide fiscale pouvant atteindre 1 500 \$. Les travailleurs de 65 ans ou plus continueront de profiter d'une aide fiscale pouvant atteindre 1 650 \$ par année.
- Globalement, la bonification du crédit d'impôt pour la prolongation de carrière profitera à près de 158 000 travailleurs de 60 à 64 ans. De ce nombre, plus de 20 000 travailleurs n'auront plus d'impôt du Québec à payer.

PARAMÈTRES DE LA BONIFICATION DES PLAFONDS DE REVENUS DE TRAVAIL EXCÉDENTAIRES SELON L'ÂGE DU TRAVAILLEUR – 2019

(en dollars)

Âge du travailleur	Montant avant bonification	Montant bonifié	Bonification	Baisse d'impôt maximale ⁽¹⁾
60 ans	—	10 000	10 000	1 500
61 ans	3 000	10 000	7 000	1 050
62 ans	5 000	10 000	5 000	750
63 ans	7 000	10 000	3 000	450
64 ans	9 000	10 000	1 000	150
65 ans ou plus	11 000	11 000	—	—

(1) On obtient la baisse d'impôt additionnelle maximale en appliquant le taux du crédit d'impôt de 15 % sur le montant de la bonification.

UNE MESURE QUI RÉPOND MIEUX AUX BESOINS

- En rendant l'aide fiscale plus généreuse, l'incitation financière pour les travailleurs d'expérience à augmenter leur offre de travail est plus grande. La bonification du crédit d'impôt encourage également la prolongation de carrière.
- De plus, cette mesure permet de cibler les personnes de 60 ans ou plus.
 - Les données sur le taux d'emploi montrent que le Québec tire de l'arrière pour les 60 ans ou plus par rapport à l'Ontario ou au Canada.
 - À titre illustratif, si les taux d'emploi du Québec rattrapaient ceux de l'Ontario pour les 60 ans ou plus, le Québec compterait plus de 89 000 travailleurs additionnels.
- Ainsi, cette mesure répond à la fois aux besoins des travailleurs d'expérience en améliorant leur situation financière et à ceux des employeurs qui bénéficieront d'une main-d'œuvre expérimentée plus importante.

Q-44 Pour 2018-2019, indiquez d'abord le nombre de rencontres entre le ministère des Finances et les agences de Fitch, Standard & Poor's, Moody's, DBRS et Japanese Credit Rating, ensuite le but de la rencontre et enfin la prévision du solde budgétaire du gouvernement du Québec selon l'évaluation la plus précise du moment par le ministère des Finances.

Le gouvernement du Québec reçoit une cote de crédit de la part de six agences de notation :

- Moody's;
- Standard & Poor's;
- Fitch;
- DBRS;
- Japan Credit Rating Agency (JCR);
- China Chengxin International (CCXI).

Le personnel du ministère des Finances rencontre les représentants de chaque agence de notation une fois par année après l'adoption du budget par l'Assemblée nationale.

Ces rencontres se déroulent dans les bureaux du ministère des Finances à Québec.

Q-45 Liste de tous les projets financés dans le cadre de la Fiducie du Chantier de l'économie sociale. Fournir le nom de l'organisme ou de la personne bénéficiaire, le montant total alloué, le montant versé jusqu'à présent, le montant qui reste à verser, les dates prévues de versements, le détail du projet et, si possible, les autres sources de financement du projet. Dans le cadre des projets nécessitant des travaux de construction de toute nature, spécifier s'il s'agit d'un contrat de gré à gré ou d'un appel d'offres.

Le Ministère a acheminé cette question au ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec.

Q-46 L'État d'avancement, les sommes dépensées, de chacun des grands axes (ou orientations) de la Stratégie maritime. Détail des actions entreprises et, le cas échéant, des projets soutenus, par le ministère pour chacune de celles prévues au Plan d'action 2015-2020 :

- a) offrir une déduction additionnelle pour amortissement de 50 % aux armateurs québécois à l'égard des travaux de construction ou de rénovation de navires qui sont réalisés par des chantiers maritimes québécois.
- b) offrir une réserve libre d'impôt destinée aux armateurs québécois pour financer les travaux d'entretien, de rénovation ou de construction de navires qu'ils confieront à un chantier maritime québécois.
- c) maintenir le crédit d'impôt remboursable pour la construction ou la transformation de navires.
- d) déterminer d'autres moyens financiers pour aider l'industrie navale, notamment des solutions de rechange pour la caution et les garanties concernant la construction navale.
- e) prolonger le crédit d'impôt remboursable pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec.

<i>Le ministère a acheminé cette question au Secrétariat à la stratégie maritime du ministère des Transports du Québec.</i>
--

Q-47 Concernant le Groupe d'Initiative financière, indiquer :

- a) l'identité des membres;
- b) le budget mis à la disposition du conseil;
- c) les objectifs concrets fixés pour le conseil;
- d) le nombre de rencontre, lieu et les motifs de celles-ci;
- e) l'évaluation des résultats des interventions du conseil.

EN 2018, LE GROUPE ÉTAIT COMPOSÉ DES MEMBRES SUIVANTS :

- Carlos Leitão, Ministre des Finances du Québec
- Dominique Anglade, Ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation
- Gaétan Morin, Président et chef de la direction, Fonds de solidarité FTQ
- Léopold Beaulieu, PDG, Fondation
- Luc Ménard, Chef de l'exploitation, CRCO
- Guy Cormier, PDG, Mouvement Desjardins
- Pierre Gabriel Côté, PDG, Investissement Québec
- Michael Sabia, PDG, Caisse de dépôt et placement du Québec
- Louis Vachon, Président et chef de la direction, Banque Nationale Groupe Financier
- Yvon Charest, Président et chef de la direction, iA Groupe financier
- François Desjardins, Président et chef de la direction, Banque Laurentienne
- Claude Gagnon, Directeur général, Opérations et Adjoint exécutif au Président, BMO Groupe financier, Québec
- Jacques Bernier, co-fondateur et associé principal, Teralys Capital
- Michael Denham, PDG, Banque de développement du Canada
- Luc Monty, Sous-ministre, ministère des Finances
- David Bahan, Sous-ministre adjoint, ministère des Finances
- Jocelyn Dumas, Sous-ministre, ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation

LE BUDGET MIS À LA DISPOSITION DU CONSEIL

- Les montants nécessaires au fonctionnement du Groupe d'initiative financière et à l'organisation des rencontres proviennent des crédits du ministère des Finances.

LES OBJECTIFS CONCRETS FIXÉS PAR LE CONSEIL

- Les objectifs du Groupe d'initiative financière sont de :
 - faire circuler parmi les grands investisseurs québécois les constats et les analyses pouvant avoir un impact sur la localisation des sièges sociaux et sur la propriété des entreprises québécoises;
 - assurer une veille de l'évolution du contexte économique et financier ainsi que de l'évolution des transactions impliquant des entreprises du Québec et des entreprises hors Québec;
 - conseiller le gouvernement concernant les sièges sociaux d'entreprises québécoises et la croissance des entreprises.

Q-47 Concernant le Groupe d'Initiative financière, indiquer :

- a) l'identité des membres;
- b) le budget mis à la disposition du conseil;
- c) les objectifs concrets fixés pour le conseil;
- d) le nombre de rencontre, lieu et les motifs de celles-ci;
- e) l'évaluation des résultats des interventions du conseil.

LE NOMBRE DE RENCONTRES, LIEU ET LES MOTIFS DE CELLE-CI

- Une rencontre du Groupe d'initiative financière a eu lieu le 20 octobre 2017 à Montréal à l'Hôtel de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec.
 - Les objectifs de cette rencontre étaient de présenter le Plan pour que l'économie québécoise soit davantage une économie de dirigeants, de présenter le fonctionnement du groupe et de recueillir les constats et les analyses des membres.
- Par ailleurs, en plus de cette rencontre formelle, des discussions ont eu lieu durant la dernière année entre des représentants du ministère des Finances, du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, du ministère du Conseil exécutif et des membres du Groupe d'initiative financière.

L'ÉVALUATION DES RÉSULTATS DES INTERVENTIONS DU CONSEIL

- Les discussions réalisées dans le cadre du Groupe d'initiative financière ont permis d'orienter les interventions du gouvernement.

Q-48 Toute note, évaluation ou étude concernant la mise en place d'un Fonds dédié au développement du domaine agricole.

Le ministère a acheminé cette question au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

Q-49 Toute note, évaluation ou étude concernant le crédit d'impôt sur le maintien à domicile

- Les études, les notes internes et les analyses non publiées ne sont pas communiquées lorsque de tels documents contiennent des avis ou des recommandations qui peuvent être destinés soit au ministre ou au gouvernement ou encore qui sont partis à un processus décisionnel en cours.
- Ces documents demeurent confidentiels au sens des articles 37 et 39 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Q-50 Depuis le 18 octobre 2018, toute note ou analyse concernant l'évaluation concernant le coût d'une politique du maintien des sièges sociaux au Québec par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

- Aucune note ou analyse concernant l'évaluation concernant le coût d'une politique du maintien des sièges sociaux au Québec par la Caisse de dépôt et placement du Québec n'a été publiée depuis octobre 2018 par le ministère des Finances.
- Les études, les notes internes et les analyses non publiées ne sont pas communiquées lorsque de tels documents contiennent des avis ou des recommandations qui peuvent être destinés soit au ministre ou au gouvernement ou encore qui sont partis à un processus décisionnel en cours. Ces documents demeurent confidentiels au sens des articles 37 et 39 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Q-51 Depuis octobre 2018, toute note, rapport ou évaluation concernant l'impact fiscal de l'incorporation des médecins. Veuillez aussi détailler toutes les mesures mises en œuvre pour empêcher celle-ci dans le futur.

- Aucune note, rapport ou évaluation concernant l'impact fiscal de l'incorporation des médecins au Québec n'a été publié depuis octobre 2018 par le ministère des Finances.
- Les études, les notes internes et les analyses non publiées ne sont pas communiquées lorsque de tels documents contiennent des avis ou des recommandations qui peuvent être destinés soit au ministre ou au gouvernement ou encore qui sont partis à un processus décisionnel en cours.
- Ces documents demeurent confidentiels au sens des articles 37 et 39 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.
- Depuis le début des années 2000, le gouvernement a permis aux ordres professionnels d'adopter un règlement afin d'autoriser leurs membres à exercer leur profession au sein d'une société par actions ou d'une société en nom collectif à responsabilité limitée.
- Depuis, la décision de permettre ou d'empêcher l'incorporation des médecins est une prérogative du Collège des médecins.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

**Demande de renseignements particuliers
2^e opposition**

Avril 2019

**Ministère
des Finances**

Québec



MINISTÈRE DES FINANCES

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS – 2^E GROUPE D'OPPOSITION

Table des matières

1. Évaluation des « coûts de système », par ministère et organisme.
2. Dans le cadre de la terminologie budgétaire québécoise, qu'entend-on par « autres dépenses consolidées »? Ventiler pour le plus récent exercice financier.
3. Bilan du crédit d'impôt RénoVert depuis sa mise en place : coût global pour le gouvernement, nombre de bénéficiaires, nombre d'emplois soutenus.
4. Bilan du crédit d'impôt Bouclier fiscal depuis sa mise en place : coût global pour le gouvernement, nombre de bénéficiaires.
5. Bilan du crédit d'impôt pour chauffeur ou propriétaire de taxi depuis sa mise en place : coût global pour le gouvernement, nombre d'emplois soutenus.
6. Bilan du crédit d'impôt pour aidant naturel depuis sa mise en place : coût global pour le gouvernement, nombre de bénéficiaires.
7. Bilan du crédit d'impôt pour bénéficiaire d'une fiducie désignée depuis sa mise en place : coût global pour le gouvernement, nombre de bénéficiaires.
8. Bilan du crédit d'impôt pour dividende depuis sa mise en place : coût global pour le gouvernement, nombre de bénéficiaires.
9. Bilan du crédit d'impôt pour maintien au domicile des aînés depuis sa mise en place : coût global pour le gouvernement, nombre de bénéficiaires.
10. Bilan du crédit d'impôt pour répit à un aidant naturel depuis sa mise en place : coût global pour le gouvernement, nombre de bénéficiaires.
11. Bilan du crédit d'impôt relatif à l'impôt payé par une fiducie pour l'environnement depuis sa mise en place : coût global pour le gouvernement, nombre de bénéficiaires.
12. Bilan du crédit d'impôt relatif à la déclaration des pourboires depuis sa mise en place : coût global pour le gouvernement, nombre de bénéficiaires.
13. Pour toutes les actions financées dans le cadre des actions du Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020, fournir les informations suivantes :
 - a. L'objectif de réduction ou d'évitement d'émission de GES en 2017 et en 2018 — base annuelle (en MT C02).
 - b. Le potentiel de réduction d'évitement d'émissions de GES en 2020 — base annuelle (en MT C02).
 - c. Le nombre total d'analyses et de projets d'implantation acceptés par le ministre.
 - d. La réduction annuelle potentielle des projets acceptés par le ministre en kt de C02.
 - e. Les investissements totaux des projets (en milliers de dollars).
 - f. Les aides financières totales du Ministère (en milliers de dollars).
 - g. Le coût moyen des projets sur la durée de vie (en \$/tonne).
 - h. Le nombre d'emplois créés ou maintenus par ces investissements.

Q-1 Évaluation des « coûts de système », par ministère et organisme.

Cette question est référée au Secrétariat du Conseil du trésor, l'évaluation des coûts de système étant sous leur responsabilité.

Q-2 Dans le cadre de la terminologie budgétaire québécoise, qu’entend-on par « autres dépenses consolidées »? Ventiler pour le plus récent exercice financier.

Les autres dépenses consolidées représentent les dépenses qui ne sont pas des dépenses de programmes. En d’autres mots, ces dépenses correspondent à celles financées par les revenus propres des entités consolidées et aux dépenses financées par le régime fiscal, par exemple l’impôt foncier scolaire pour les commissions scolaires.

Le tableau suivant présente la ventilation des autres dépenses pour l’année 2019-2020.

AUTRES DÉPENSES CONSOLIDÉES (en millions de dollars)	
	2019-2020
Fonds spéciaux	12 693
Comptes à fin déterminée	1 087
Organismes autres que budgétaires	21 152
Organismes du réseau de la santé et des services sociaux	28 363
Organismes des réseaux de l'éducation	18 271
Dépenses financées par le régime fiscal	7 509
Ajustements de consolidation ⁽¹⁾	−66 388
TOTAL	22 687

(1) Ces ajustements résultent principalement de l'élimination des opérations réciproques entre entités de différents secteurs.

Q-3 Bilan du crédit d'impôt RénoVert depuis sa mise en place : coût global pour le gouvernement, nombre de bénéficiaires, nombre d'emplois soutenus.

RÉNOVERT

- Une fiche détaillant cette mesure fiscale se retrouve sur le site Web des *Dépenses fiscales*, édition 2018.

<http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/outils/depenses-fiscales/fiches/fiche-120504.asp>

Q-4 Bilan du crédit d'impôt Bouclier fiscal depuis sa mise en place : coût global pour le gouvernement, nombre de bénéficiaires.

BOUCLIER FISCAL

- Une fiche détaillant cette mesure fiscale se retrouve sur le site Web des *Dépenses fiscales*, édition 2018.

<http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/outils/depenses-fiscales/fiches/fiche-110904.asp>

Q-5 Bilan du crédit d'impôt pour chauffeur ou propriétaire de taxi depuis sa mise en place : coût global pour le gouvernement, nombre d'emplois soutenus.

- Une fiche détaillant cette mesure fiscale se retrouve sur le site Web des *Dépenses fiscales*, édition 2018 (pages C.188 et C.189).

[http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/outils/depenses-fiscales/documents/Depenses fiscales 2018 Complet.pdf](http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/outils/depenses-fiscales/documents/Depenses_fiscales_2018_Complet.pdf)

Q-6 Bilan du crédit d'impôt pour aidant naturel depuis sa mise en place : coût global pour le gouvernement, nombre de bénéficiaires.

**CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE POUR LES AIDANTS NATURELS
D'UNE PERSONNE MAJEURE**

- Une fiche détaillant cette mesure fiscale se retrouve sur le site Web des *Dépenses fiscales*, édition 2018.

<http://www.budget.finances.gouv.gc.ca/Budget/outils/depenses-fiscales/fiches/fiche-110102.asp>

Q-7 Bilan du crédit d'impôt pour bénéficiaire d'une fiducie désignée depuis sa mise en place : coût global pour le gouvernement; nombre de bénéficiaires.

CRÉDIT POUR IMPÔT RELATIF À UNE FIDUCIE DÉSIGNÉE

- Une fiche détaillant cette mesure fiscale se retrouve sur le site Web des *Dépenses fiscales*, édition 2018.

<http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/outils/depenses-fiscales/fiches/fiche-130505.asp>

Q-8 Bilan du crédit d'impôt pour dividende depuis sa mise en place : coût global pour le gouvernement, nombre de bénéficiaires.

CRÉDIT D'IMPÔT POUR DIVIDENDES

- Une fiche détaillant cette mesure fiscale se retrouve sur le site Web des *Dépenses fiscales*, édition 2018.

<http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/outils/depenses-fiscales/fiches/fiche-130501.asp>

Q-9 Bilan du crédit d'impôt pour maintien au domicile des aînés depuis sa mise en place : coût global pour le gouvernement, nombre de bénéficiaires.

CRÉDIT D'IMPÔT POUR MAINTIEN À DOMICILE DES AÎNÉS

- Une fiche détaillant cette mesure fiscale se retrouve sur le site Web des *Dépenses fiscales*, édition 2018.

<http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/outils/depenses-fiscales/fiches/fiche-110101.asp>

Q-10 Bilan du crédit d'impôt pour répit à un aidant naturel depuis sa mise en place : coût global pour le gouvernement, nombre de bénéficiaires.

**CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE POUR FRAIS DE RELÈVE DONNANT UN RÉPIT
AUX AIDANTS NATURELS**

- Une fiche détaillant cette mesure fiscale se retrouve sur le site Web des *Dépenses fiscales*, édition 2018.

<http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/outils/depenses-fiscales/fiches/fiche-110104.asp>

Q-11 Bilan du crédit d'impôt relatif à l'impôt payé par une fiducie pour l'environnement depuis sa mise en place : coût global pour le gouvernement, nombre de bénéficiaires.

- Une fiche détaillant cette mesure fiscale se retrouve sur le site Web des *Dépenses fiscales – Édition 2018*.

<http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/outils/depenses-fiscales/fiches/fiche-210407.asp>

Q-12 Bilan du crédit d'impôt relatif à la déclaration des pourboires depuis sa mise en place : coût global pour le gouvernement, nombre de bénéficiaires.

- La réponse à cette question est disponible dans la publication *Dépenses fiscales 2018*, publiée en mars 2019 dans le site Internet du ministère des Finances du Québec.

http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/outils/depensesfiscales/documents/Depenses_fiscales_2018_Complet.pdf

Q-13 Pour toutes les actions financées dans le cadre des actions du Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020, fournir les informations suivantes :

- a) L'objectif de réduction ou d'évitement d'émission de GES en 2017 et en 2018 – base annuelle (en MT CO₂).
- b) Le potentiel de réduction d'évitement d'émissions de GES en 2020- base annuelle (en MT CO₂).
- c) Le nombre total d'analyses et de projets d'implantation acceptés par le ministre.
- d) La réduction annuelle potentielle des projets acceptés par le ministre en kt de CO₂.
- e) Les investissements totaux des projets (en milliers \$).
- f) Les aides financières totales du Ministère (en milliers \$).
- g) Le coût moyen des projets sur la durée de vie (en \$/tonne).
- h) Le nombre d'emplois créés ou maintenus par ces investissements.

<i>Cette question est référée au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.</i>
--

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

Demande de renseignements particuliers
3^e Opposition

Avril 2019

*Ministère
des Finances*

Québec 

MINISTÈRE DES FINANCES

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS – 3^E GROUPE D'OPPOSITION

Table des matières

- 1. Indiquer le montant dépensé, pour chacune des cinq dernières années, par votre ministère et ses organismes pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).**
- 2. Liste des réclamations financières du Québec envers le gouvernement fédéral et détail des montants qui sont réclamés.**
- 3. Évolution sur cinq ans de chaque source de revenus qui compose les revenus autonomes du gouvernement, en détaillant chacune des sources au maximum.**
- 4. Coût des mesures fiscales passées et actuelles qui concernent spécifiquement certaines régions pour l'année 2019-2020, ainsi que les coûts pour les cinq dernières années. Fournir une ventilation par région.**
- 5. Liste et copie de toutes les analyses et études produites par un mandataire ou par le ministère 2018-2019 et portant sur la fiscalité des entreprises au Québec.**
- 6. Comparaison, pour les cinq dernières années, du taux effectif marginal d'imposition (TEMI) du Québec, du Canada et des autres provinces canadiennes, des États-Unis et des pays du G8. Projection pour l'année à venir, incluant la réforme fiscale américaine.**
- 7. Taux d'emprunt des émissions de dette pour l'année 2018 et pour les cinq dernières années. Indiquer les écarts entre les taux d'emprunt du Québec et ceux de nos principaux voisins, incluant les neuf provinces canadiennes et les états du Nord-Est américain, ainsi que du Canada et des États-Unis, pour des termes comparables.**
- 8. Ensemble des sommes prélevées par le gouvernement du Québec auprès des sociétés minières, incluant les prélèvements fiscaux et les droits miniers (ventilation par source de revenu : permis, redevances, taxes, impôts, etc.), pour chacune des cinq dernières années.**
- 9. Dépense fiscale totale et dépense budgétaire totale (en incluant les dépenses d'investissement) du gouvernement relative à l'industrie minière, pour chacune des cinq dernières années.**
- 10. Le total des profits avant impôts déclarés par les sociétés minières, au Québec, pour chacune des dix dernières années.**
- 11. Concernant l'entente intervenue en février 2018 entre le gouvernement du Québec et la Fédération des médecins spécialistes du Québec, ainsi que l'entente intervenue en octobre 2017 entre le gouvernement du Québec et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, fournir une ventilation de l'impact net pour 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022.**

12. Copie de toutes les études et notes produites par le ministère concernant les capacités fiscales du gouvernement fédéral comparées aux capacités fiscales du gouvernement du Québec.
13. Bilan de la mise en œuvre de chacune des 71 recommandations du rapport final de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise depuis 2016-2017 et coût de chacune des mesures mises en œuvre. Fournir les prévisions pour 2019-2020.
14. Bilan du crédit d'impôt RénoVert : coût global pour le gouvernement, montant total des dépenses en rénovation résidentielle entraînées par le crédit d'impôt; nombre d'emplois soutenus.
15. Depuis 2013-2014, indiquer les sommes perçues sous forme de contribution pénale obligatoire conformément à l'article 8.1 du Code de procédure pénale. Ventiler les sommes totales en fonction du montant des contributions individuelles (14 \$, 20 \$, 40 \$ ou 25 % de l'amende). Par exemple, le montant total perçu sous la forme de contribution de 14 \$. Pour chacune des catégories de contribution (14 \$, 20 \$, 40 \$ ou 25 %), indiquer leur utilisation/répartition conformément au dernier paragraphe de l'article 8.1 du Code de procédure pénale. Par exemple, indiquer le montant total de la part des contributions de 20 \$ transféré au CAVAC, au FAJ, etc.
16. Tout rapport, document ou étude concernant la mise en place des recommandations de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction.
17. État de situation du suivi du rapport de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction et de la mise en place des recommandations.
18. Sommes dévolues au suivi du rapport de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction et à la mise en place des recommandations.
19. Copie des documents, notes, études ou analyses concernant la contribution d'Hydro-Québec au Fonds du Plan Nord, depuis 2011-2012; prévisions pour 2019-2020.
20. Copie des documents, notes, études ou analyses concernant les indicateurs utilisés pour fixer la contribution d'Hydro Québec à ce fonds, à compter de 2019-2020 et pour les années subséquentes.
21. Ventilation détaillée, par mois, des dépenses effectuées à même le Fonds du Plan Nord depuis 2014-2015, et les prévisions pour 2019-2020. Liste des projets et des investissements annoncés et financés, en totalité ou en partie, par le Fonds.
22. Ventilation détaillée des revenus du Fonds du Plan Nord depuis 2014-2015; prévisions pour 2019-2020.
23. Ventilation complète des renseignements fournis par la Caisse de dépôt et placement du Québec concernant le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR), incluant les rendements et les proportions investies dans chaque catégorie d'actif financier, pour les cinq dernières années.
24. Ventilation complète des renseignements fournis par la Caisse de dépôt et placement du Québec concernant le Fonds des générations, incluant les rendements et les proportions investies dans chaque catégorie d'actif financier, pour les cinq dernières années.

25. Ventilation complète des renseignements fournis par la Caisse de dépôt et placement du Québec concernant le Régime des rentes du Québec, incluant les rendements et les proportions investies dans chaque catégorie d'actif financier, pour les cinq dernières années.
26. Fournir la politique de placement demandée par le ministère des Finances à l'égard du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) pour les trois dernières années, ainsi que tous les changements apportés à cette politique depuis les cinq dernières années.
27. Fournir la politique de placement demandée par le ministère des Finances à l'égard du Fonds des générations pour les trois dernières années, ainsi que tous les changements apportés à cette politique depuis les cinq dernières années.
28. Nombre de rencontres téléphoniques et physiques entre des employés du ministère et des agences de notation financière pour l'année 2018-2019. Fournir les montants dépensés pour ces rencontres.
29. Élasticité observée entre les revenus autonomes et le PIB nominal pour chacune des dix dernières années.
30. Fournir la révision des dépenses de programmes pour 2017-2018 par rapport au budget 2018-2019, incluant tous les détails et une ventilation de chacune des dépenses. Préciser, pour chaque dépense, si la révision est récurrente.
31. Fournir tous les documents, études d'impact, scénarios et prévisions de revenus concernant la réforme du Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA).
32. Concernant le surplus de l'année 2017-2018, fournir la part du surplus imputable à des revenus et à des dépenses récurrents, et la part imputable à des revenus et à des dépenses non récurrents. Pour les non récurrents, identifier et chiffrer les dépenses.
33. Fournir tous les documents, scénarios et études d'impact concernant la privatisation de la Société des alcools du Québec.
34. Copie de toute proposition d'entente bilatérale formulée au gouvernement fédéral concernant le transfert canadien en santé (TCS).
35. Copie de tout document, étude et analyse concernant l'impact de la hausse du salaire minimum en 2018-2019.
36. Fournir le nombre d'inspections menées par le ministère auprès des services de garde non subventionnés concernant l'octroi des crédits d'impôt et les places réellement utilisées depuis cinq ans. Ventiler par année.
37. Fournir le coût total du crédit d'impôt en raison de l'âge depuis cinq ans, ainsi que le nombre de bénéficiaires, le nombre de nouvelles demandes et le montant moyen reçu. Ventiler par année.
38. Fournir le coût total du crédit d'impôt remboursable pour le traitement de l'infertilité, du crédit d'impôt pour frais médicaux et du crédit d'impôt pour frais relatifs à des soins médicaux depuis 2013-2014, ainsi que le nombre de bénéficiaires, le nombre de nouvelles demandes et le montant moyen reçu. Ventiler par année.

- 39. Dresser le portrait des familles ayant bénéficié du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde en 2018-2019 et en 2019-2020, en indiquant :**
- a) le nombre de ménages;
 - b) l'âge des enfants;
 - c) le type de service de garde;
 - d) le montant moyen remboursé par réclamation.
- 40. Indiquer le coût total du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde pour 2018-2019 et 2019-2020.**
- 41. Liste des mesures fiscales dédiées à des organismes et entreprises culturels. Pour chacune d'elles :**
- a) l'objectif visé;
 - b) la clientèle admissible;
 - c) le montant total accordé en 2014-2015, en 2015-2016, en 2016-2017, en 2017-2018, en 2018-2019 et les prévisions pour 2019-2020;
 - d) la liste des organismes ou projets aidés, incluant le montant demandé et le montant alloué.
- 42. Montant de l'implication financière du Québec dans le Compte satellite de la culture (CSC).**
- 43. Ventilation détaillée de la rémunération des médecins, en précisant la progression du tarif à l'acte, la progression du nombre d'actes et le coût total.**
- 44. À partir de quel niveau de rendement, calculé sur l'équité totale du projet du REM, le gouvernement du Québec recevra-t-il plus de dividendes qu'il ne verse de contributions à l'exploitation?**
- 45. Contributions à l'exploitation du REM prévues en provenance du gouvernement du Québec pour les années 2023-2024 et suivantes.**
- 46. Le montant de 133,2 M\$ prévu pour 2022-2023 sera-t-il récurrent? Sera-t-il stable, indexé, ou majoré selon une autre formule? Si oui, préciser laquelle.**
- 47. Fournir une estimation en dollars de ce que pourrait représenter le 8 % de rendement projeté par la Caisse pour le projet du REM.**
- 48. Fournir les documents concernant le montage financier du Réseau électrique métropolitain. Quels sont les effets du montage financier sur les municipalités concernées?**
- 49. À quels programmes de soutien du MTMDET CDPQ Infra et ses sociétés seront-elles admissibles?**
- 56. Copie exhaustive de toutes les études réalisées en lien avec le document *Paradis fiscaux : Plan d'action pour assurer l'équité fiscale*.**
- 57. Copie de toute correspondance avec le gouvernement fédéral en lien avec la perception des taxes sur les biens achetés ou consommés en ligne, incluant l'entente avec Netflix.**
- 58. Sommes récupérées par le Programme de divulgation volontaire.**
- 138. Documents, études ou scénarios relatifs aux revenus potentiels pour le gouvernement relativement à l'utilisation de l'écofiscalité en transport (par ex. : péage, taxation, kilométrique, cylindrées, etc.)**
- 139. Documents, études ou scénarios relatifs aux revenus potentiels pour la taxation de l'usage des véhicules mus autrement qu'au pétrole (voitures électriques).**
- 140. Est-ce que les revenus des obligations vertes vont transiter par le FORT?**

141. Quels sont les projets admissibles aux obligations vertes, dans la catégorie annoncée « Financement de nouveaux projets de transport en commun »?

142. Combien d'argent neuf les obligations vertes vont-elles apporter dans le transport en commun, versus l'absence d'obligations vertes?

Q-1 Indiquer le montant dépensé, pour chacune des cinq dernières années, par votre ministère et ses organismes pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).

Consultez la réponse de la question 3 des Renseignements particuliers de l'Opposition officielle.

Q-2 Liste des réclamations financières du Québec envers le gouvernement fédéral et détail des montants qui sont réclamés.

Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

Q-3 Évolution sur cinq ans de chaque source de revenus qui compose les revenus autonomes du gouvernement, en détaillant chacune des sources au maximum.

Consultez la réponse de la question 35 des Renseignements particuliers de l'Opposition officielle.

Q-4 Coût des mesures fiscales passées et actuelles qui concernent spécifiquement certaines régions pour l’année 2019-2020, ainsi que les coûts pour les cinq dernières années. Fournir une ventilation par région.

RÉPARTITION RÉGIONALE DES MESURES FISCALES POUR LES ENTREPRISES DES RÉGIONS RESSOURCES

Les mesures fiscales pour les entreprises des régions ressources sont composées :

- de trois crédits d’impôt sur les salaires :
 - crédit d’impôt pour les activités de transformation dans les régions ressources;
 - crédit d’impôt pour la Vallée de l’aluminium;
 - crédit d’impôt pour la Gaspésie et certaines régions maritimes;
- d’un crédit d’impôt à l’investissement.

RÉPARTITION RÉGIONALE DU COÛT DES MESURES FISCALES POUR LES RÉGIONS RESSOURCES, 2019-2020⁽¹⁾
(en millions de dollars et en pourcentage)

Régions ou territoires	Crédits d’impôt sur les salaires	Crédit d’impôt à l’investissement	Total	
			Montant	En %
Bas-Saint-Laurent	6	10	16	14
Saguenay–Lac-Saint-Jean	—	10	10	8
Mauricie	—	8	8	7
Abitibi-Témiscamingue	—	16	16	14
Côte-Nord	2	9	11	9
Nord-du-Québec	—	4	4	3
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	14	33	47	40
MRC d’Antoine-Labelle, de Pontiac et de La Vallée-de-la-Gatineau	—	6	6	5
TOTAL	22	96	118	100

(1) Prévisions.
Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

RÉPARTITION RÉGIONALE DU COÛT DES MESURES FISCALES POUR LES RÉGIONS RESSOURCES, 2018-2019⁽¹⁾
(en millions de dollars et en pourcentage)

Régions ou territoires	Crédits d’impôt sur les salaires	Crédit d’impôt à l’investissement	Total	
			Montant	En %
Bas-Saint-Laurent	6	9	15	15
Saguenay–Lac-Saint-Jean	—	8	8	8
Mauricie	—	7	7	7
Abitibi-Témiscamingue	—	13	13	13
Côte-Nord	2	8	10	10
Nord-du-Québec	—	4	4	4
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	13	28	41	40
MRC d’Antoine-Labelle, de Pontiac et de La Vallée-de-la-Gatineau	—	5	5	5
TOTAL	21	82	103	100

(1) Prévisions.
Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Q-4 Coût des mesures fiscales passées et actuelles qui concernent spécifiquement certaines régions pour l’année 2019-2020, ainsi que les coûts pour les cinq dernières années. Fournir une ventilation par région.

RÉPARTITION RÉGIONALE DES MESURES FISCALES POUR LES ENTREPRISES DES RÉGIONS RESSOURCES

Les mesures fiscales pour les entreprises des régions ressources sont composées :

- de trois crédits d’impôt sur les salaires :
 - crédit d’impôt pour les activités de transformation dans les régions ressources,
 - crédit d’impôt pour la Vallée de l’aluminium,
 - crédit d’impôt pour la Gaspésie et certaines régions maritimes;
- d’un crédit d’impôt à l’investissement.

De 2014-2015 à 2019-2020, le coût total des mesures fiscales aux régions ressources devrait passer de 90 M\$ à 118 M\$. Cette situation s’explique par diverses raisons :

- la fin progressive du crédit d’impôt pour les activités de transformation et du crédit d’impôt pour la Vallée de l’aluminium, jusqu’au 31 décembre 2015;
- l’impact des mesures de réduction de l’aide fiscale aux entreprises au budget 2014-2015;
- l’annonce au budget 2015-2016 de la prolongation du crédit d’impôt pour la Gaspésie et certaines régions maritimes et du crédit d’impôt à l’investissement, ainsi que la révision des taux du crédit d’impôt à l’investissement à compter du 1^{er} janvier 2017.
- la bonification du CII survenue en août 2018, dans le but de soutenir les entreprises touchées par l’imposition de tarifs douaniers par les États-Unis, qui a fait en sorte d’augmenter les taux en vigueur en régions ressources.

RÉPARTITION RÉGIONALE DU COÛT DES MESURES FISCALES POUR LES RÉGIONS RESSOURCES – 2017-2018⁽¹⁾
(en millions de dollars et en pourcentage)

Régions ou territoires	Crédits d’impôt sur les salaires	Crédit d’impôt à l’investissement	Total	
			Montant	En %
Bas-Saint-Laurent	5	6	11	14
Saguenay–Lac-Saint-Jean	—	6	6	8
Mauricie	—	5	5	7
Abitibi-Témiscamingue	—	9	9	12
Côte-Nord	2	5	7	9
Nord-du-Québec	—	3	3	4
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	13	19	32	42
MRC d’Antoine-Labelle, de Pontiac et de La Vallée-de-la-Gatineau	—	3	3	4
TOTAL	20	56	76	100

(1) Prévisions.
Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Q-4 Coût des mesures fiscales passées et actuelles qui concernent spécifiquement certaines régions pour l’année 2019-2020, ainsi que les coûts pour les cinq dernières années. Fournir une ventilation par région.

RÉPARTITION RÉGIONALE DU COÛT DES MESURES FISCALES POUR LES RÉGIONS RESSOURCES – 2016-2017⁽¹⁾

(en millions de dollars et en pourcentage)

Régions ou territoires	Crédits d’impôt sur les salaires	Crédit d’impôt à l’investissement	Total	
			Montant	En %
Bas-Saint-Laurent	6	6	12	14
Saguenay–Lac-Saint-Jean	2	6	8	9
Mauricie	1	5	6	7
Abitibi-Témiscamingue	2	10	12	14
Côte-Nord	2	6	8	9
Nord-du-Québec	f	3	3	4
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	12	20	32	38
MRC d’Antoine-Labelle, de Pontiac et de La Vallée-de-la-Gatineau	f	4	4	5
TOTAL	25	60	85	100

f : Coût inférieur à 0,5 M\$.

(1) Prévisions.

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

RÉPARTITION RÉGIONALE DU COÛT DES MESURES FISCALES POUR LES RÉGIONS RESSOURCES – 2015-2016⁽¹⁾

(en millions de dollars et en pourcentage)

Régions ou territoires	Crédits d’impôt sur les salaires	Crédit d’impôt à l’investissement	Total	
			Montant	En %
Bas-Saint-Laurent	7	8	15	15
Saguenay–Lac-Saint-Jean	6	7	13	13
Mauricie	1	6	7	7
Abitibi-Témiscamingue	3	12	15	15
Côte-Nord	3	7	10	10
Nord-du-Québec	f	3	3	3
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	11	24	35	34
MRC d’Antoine-Labelle, de Pontiac et de La Vallée-de-la-Gatineau	f	4	4	4
TOTAL	31	71	102	100

f : Coût inférieur à 0,5 M\$.

(1) Prévisions.

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Q-4 Coût des mesures fiscales passées et actuelles qui concernent spécifiquement certaines régions pour l’année 2019-2020, ainsi que les coûts pour les cinq dernières années. Fournir une ventilation par région.

RÉPARTITION RÉGIONALE DU COÛT DES MESURES FISCALES POUR LES RÉGIONS RESSOURCES, 2014-2015⁽¹⁾

(en millions de dollars et en pourcentage)

Régions ou territoires	Crédits d’impôt sur les salaires	Crédit d’impôt à l’investissement	Total	
			Montant	En %
Bas-Saint-Laurent	6	7	13	14
Saguenay–Lac-Saint-Jean	7	7	14	16
Mauricie	1	6	7	8
Abitibi-Témiscamingue	3	11	14	16
Côte-Nord	3	6	9	10
Nord-du-Québec	f	3	3	3
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	11	14	25	28
MRC d'Antoine-Labelle, de Pontiac et de La Vallée-de-la-Gatineau	1	4	5	6
TOTAL	32	58	90	100

f : Coût inférieur à 0,5 M\$.

(1) Prévisions.

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Q-4 Coût des mesures fiscales passées et actuelles qui concernent spécifiquement certaines régions pour l'année 2019-2020, ainsi que les coûts pour les cinq dernières années. Fournir une ventilation par région.

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES NOUVEAUX DIPLÔMÉS TRAVAILLANT DANS UNE RÉGION RESSOURCE ÉLOIGNÉE

- Le crédit d'impôt pour les nouveaux diplômés travaillant dans une région ressource éloignée vise à lutter contre l'exode des jeunes des régions ressources éloignées et influencer la migration de jeunes diplômés vers de telles régions.
 - De 2003 à 2005, le crédit d'impôt remboursable était égal à 40 % du salaire admissible, jusqu'à concurrence de 8 000 \$ à vie.
 - À compter de 2006, le crédit d'impôt a été plafonné à 3 000 \$ par année et 8 000 \$ à vie, afin de favoriser davantage la rétention en région des nouveaux diplômés. De plus, il est devenu non remboursable.
 - Par ailleurs, le plafond à vie du crédit d'impôt a été porté à 10 000 \$ pour les particuliers ayant commencé à occuper un emploi relié à leur domaine de spécialisation après le 20 mars 2012, s'ils sont titulaires d'un diplôme de niveau postsecondaire.
- Dans la publication des *Dépenses fiscales*, édition 2018 du ministère des Finances du Québec, le coût du crédit d'impôt pour nouveaux diplômés travaillant dans une région ressource éloignée est évalué à 50,9 millions de dollars pour l'année 2017.
- L'information sur le coût des dépenses fiscales ventilé par région n'est pas encore disponible pour les années postérieures à 2017.

IMPACT FINANCIER DU CRÉDIT D'IMPÔT À L'ÉGARD DES NOUVEAUX DIPLÔMÉS TRAVAILLANT DANS UNE RÉGION RESSOURCE ÉLOIGNÉE
(en millions de dollars)

Régions administratives ⁽¹⁾	2013	2014	2015	2016	2017
01 – Bas-Saint-Laurent	10,8	10,0	10,0	10,0	9,7
02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	18,9	17,3	16,7	16,5	16,3
03 – Capitale-Nationale	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5
04 – Mauricie	0,7	0,7	0,7	0,8	0,8
05 – Estrie	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
06 – Montréal	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4
07 – Outaouais	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
08 – Abitibi-Témiscamingue	9,9	9,2	8,6	9,5	10,3
09 – Côte-Nord	6,1	5,4	5,1	4,2	4,3
10 – Nord-du-Québec	1,7	1,6	1,6	1,5	1,3
11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	4,1	3,8	3,6	3,7	3,8
12 – Chaudière-Appalaches	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2
13 – Laval	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1
14 – Lanaudière	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
15 – Laurentides	1,3	1,3	1,4	1,5	1,6
16 – Montérégie	0,2	0,3	0,2	0,3	0,3
17 – Centre-du-Québec	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1
Indéterminée ou hors Québec	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0
TOTAL	56,0	51,6	49,8	50,3	50,9

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.
(1) Région administrative où le particulier vivait au moment de la production de sa déclaration de revenus.
Source : Revenu Québec.

Q-4 Coût des mesures fiscales passées et actuelles qui concernent spécifiquement certaines régions pour l'année 2019-2020, ainsi que les coûts pour les cinq dernières années. Fournir une ventilation par région.

DÉDUCTION POUR RÉGIONS ÉLOIGNÉES

- La déduction pour les habitants d'une région éloignée a comme objectif de reconnaître les besoins particuliers des habitants de certaines régions, occasionnés par l'éloignement de ces régions et par le fait que le coût de la vie y est plus élevé qu'ailleurs.
- Dans la publication des *Dépenses fiscales*, édition 2018 du ministère des Finances du Québec, le coût de la déduction pour régions éloignées est évalué à 21,4 millions de dollars pour l'année 2017.
- L'information sur le coût des dépenses fiscales ventilé par région n'est pas encore disponible pour les années postérieures à 2017.

MONTANT DEMANDÉ POUR LA DÉDUCTION POUR RÉGIONS ÉLOIGNÉES
(en millions de dollars)

Régions administratives ⁽¹⁾	2013	2014	2015	2016	2017
01 – Bas-Saint-Laurent	1,1	0,8	0,7	1,0	0,9
02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	1,3	1,0	0,8	1,2	1,0
03 – Capitale-Nationale	1,4	1,3	1,2	1,5	1,6
04 – Mauricie	0,6	0,5	0,5	0,6	0,5
05 – Estrie	0,7	0,7	0,5	0,7	0,8
06 – Montréal	1,5	1,6	1,8	2,1	2,0
07 – Outaouais	0,4	0,5	0,4	0,6	0,6
08 – Abitibi-Témiscamingue	0,6	0,5	0,3	0,7	0,6
09 – Côte-Nord	30,5	30,3	29,4	36,2	34,6
10 – Nord-du-Québec	46,4	49,1	51,5	63,0	59,2
11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	17,0	16,8	16,7	22,0	38,8
12 – Chaudière-Appalaches	1,1	0,9	0,7	1,0	0,9
13 – Laval	0,3	0,3	0,3	0,4	0,5
14 – Lanaudière	0,5	0,5	0,5	0,6	0,5
15 – Laurentides	0,9	1,0	0,8	1,0	1,0
16 – Montérégie	1,7	1,5	1,5	1,8	2,0
17 – Centre-du-Québec	0,6	0,4	0,3	0,4	0,5
Indéterminée ou hors Québec	0,5	0,4	0,4	0,5	0,3
TOTAL – Montant demandé	107,3	108,0	108,4	135,4	146,3
Coût de la mesure	17,9	18,1	18,5	18,9	21,4

Note : Le montant des déductions n'est pas égal au coût de la mesure puisque la valeur de la déduction dépend du taux marginal d'imposition du contribuable et s'il est imposable.
(1) Région administrative où le particulier vivait au moment de la production de sa déclaration de revenus.
Source : Revenu Québec.

COMPOSANTE POUR VILLAGE NORDIQUE DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA SOLIDARITÉ

- La composante pour village nordique du crédit d'impôt pour la solidarité reconnaît que les habitants des villages nordiques doivent supporter un coût de la vie plus élevé qu'ailleurs.
 - Les habitants des villages d'Akulivik, d'Aupaluk, d'Inukjuak, d'Ivujivik, de Kangiqsualujuaq, de Kangiqsujuaq, de Kangirsuk, de Kuujuaq, de Kuujuarapik, de Puvirnituq, de Quaqtaq, de Salluit, de Tasiujaq et d'Umiujaq sont admissible à cette composante.
- Pour la période de juillet 2017 à juin 2018, quelques 4 500 ménages ont bénéficiés d'une aide fiscale totalisant 7,4 M\$.

Q-5 Liste et copie de toutes les analyses et études produites par un mandataire ou par le ministère en 2018-2019 et portant sur la fiscalité des entreprises au Québec.

Aucune analyse ou étude portant sur la fiscalité des entreprises au Québec n'a été rendue publique durant l'année 2018-2019 par le ministère des Finances ou un mandataire.

Les études ou analyses non publiées ne peuvent être communiquées puisqu'elles ont été produites à l'occasion de recommandations dans le cadre d'un processus décisionnel en cours ou jusqu'à ce que la recommandation ait fait l'objet d'une décision ou, en l'absence d'une décision, qu'une période de cinq ans se soit écoulée depuis la date de l'analyse. Elles sont protégées en vertu de l'article 39 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Q-6 Comparaison, pour les cinq dernières années, du taux effectif marginal d'imposition (TEMI) du Québec, du Canada et des autres provinces canadiennes, des États-Unis et des pays du G8. Projection pour l'année à venir, incluant la réforme fiscale américaine.

Les TEMI sont présentés dans une perspective prospective, c'est-à-dire en prenant en compte les modifications annoncées à la fiscalité.

- Ainsi, le MFQ ne fait pas de comparaisons annuelles, mais des comparaisons du TEMI à terme selon les paramètres connus au moment de chaque publication.
- À cet égard, la méthodologie du MFQ est harmonisée avec celle du gouvernement fédéral afin que les TEMI publiés soient comparables.

Pour 2014, la comparaison des TEMI a notamment été publiée dans le volume 3 du rapport final de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise disponible à l'adresse suivante : www.examenfiscalite.gouv.qc.ca.

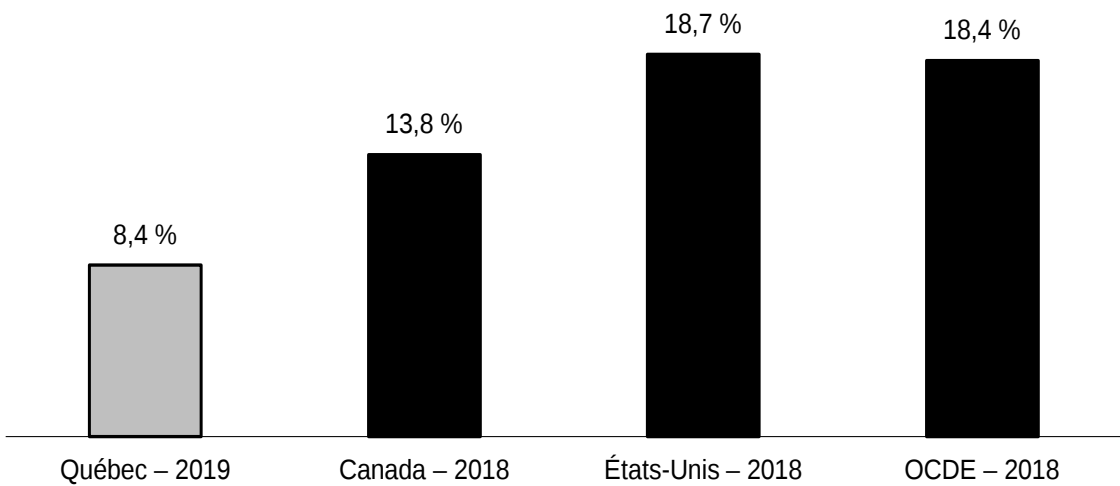
Pour 2017, la comparaison des TEMI a été publiée dans le fascicule *Bilan économique du Québec* du *Plan économique du Québec de mars 2018* disponible à l'adresse suivante : www.finances.gouv.qc.ca.

Pour 2018, la comparaison des TEMI a été publiée dans le *Point sur la situation économique et financière du Québec de l'automne 2018* disponible à l'adresse suivante : www.finances.gouv.qc.ca.

Les TEMI ne doivent pas être comparés entre les éditions puisqu'en plus des paramètres fiscaux qui sont mis à jour entre les éditions, la méthodologie est aussi mise à jour, incluant la mise à jour de paramètres économiques.

Le graphique ci-dessous présente le TEMI du Québec pour 2019 en comparaison du TEMI du Canada et d'autres juridictions pour l'année 2018, soit la dernière année disponible.

**COMPARAISON DES TAUX EFFECTIFS MARGINAUX D'IMPOSITION
SUR L'INVESTISSEMENT (TEMI)⁽¹⁾**
(en pourcentage)



(1) Les TEMI sont une mesure de l'incidence du régime fiscal sur les nouveaux investissements. Ils représentent l'effet de l'ensemble des charges et des règles fiscales qui influencent le rendement du capital investi. Ils tiennent compte, notamment, de la taxe sur le capital, de la taxe de vente, de l'impôt sur le revenu des sociétés, des règles et des taux d'amortissement ainsi que des méthodes de comptabilisation des inventaires.

Q-7 Taux d'emprunt des émissions de dette pour l'année 2018 et pour les cinq dernières années. Indiquer les écarts entre les taux d'emprunt du Québec et ceux de nos principaux voisins, incluant les neuf provinces canadiennes et les états du Nord-Est américain, ainsi que du Canada et des États-Unis, pour des termes comparables.

TAUX DE RENDEMENT DES OBLIGATIONS À ÉCHÉANCE DE 10 ANS
(en pourcentage)

	Québec	Ontario	Écart Québec moins Ontario (en points de pourcentage)
2013	3,26	3,19	0,07
2014	3,15	3,09	0,06
2015	2,41	2,38	0,03
2016	2,22	2,21	0,01
2017	2,53	2,54	−0,01
2018	2,91	2,96	−0,05

Source : PC-Bond.

**TAUX DE RENDEMENT DES OBLIGATIONS À ÉCHÉANCE DE 10 ANS
EN 2018 – PROVINCES CANADIENNES ET CANADA**
(en pourcentage)

	Taux	Écart par rapport au Québec (en points de pourcentage)
Québec	2,91	-
Terre-Neuve-et-Labrador	3,11	0,20
Île-du-Prince-Édouard	3,13	0,22
Nouvelle-Écosse	2,98	0,07
Nouveau-Brunswick	3,08	0,17
Ontario	2,96	0,05
Manitoba	3,01	0,10
Saskatchewan	2,96	0,05
Alberta	2,97	0,06
Colombie-Britannique	2,87	−0,04
Canada	2,28	−0,63

Source : PC-Bond.

Q-8 Ensemble des sommes prélevées par le gouvernement du Québec auprès des sociétés minières, incluant les prélèvements fiscaux et les droits miniers (ventilation par source de revenu : permis, redevances, taxes, impôts, etc.), pour chacune des cinq dernières années.

Consultez la réponse de la question 37 des Renseignements particuliers de l'Opposition officielle.

Q-9 Dépense fiscale totale et dépense budgétaire totale (en incluant les dépenses d'investissement) du gouvernement relative à l'industrie minière, pour chacune des cinq dernières années.

- Une mesure fiscale s'adresse spécifiquement aux sociétés minières, soit le crédit d'impôt relatif aux ressources. Il s'agit d'une aide fiscale qui permet d'appuyer les travaux d'exploration minière.
 - Ces travaux sont réalisés en majeure partie par des sociétés juniors d'exploration. Il s'agit de petites ou moyennes entreprises qui n'exploitent pas encore de ressources minérales.
- Par ailleurs, les particuliers investisseurs peuvent bénéficier du régime d'actions accréditives. Cette mesure vise à favoriser le financement des entreprises minières. Elle est disponible dans toutes les juridictions canadiennes et ne s'adresse pas aux entreprises, mais bien aux investisseurs.
- Le tableau suivant présente la dépense fiscale relative au secteur minier de 2013 à 2017, ainsi que la prévision pour les années 2018 et 2019.

DÉPENSE FISCALE RELATIVE À L'INDUSTRIE MINIÈRE
(en millions de dollars)

	2013	2014	2015	2016	2017 ^E	2018 ^P	2019 ^P
Aide directe aux entreprises minières (impôt des sociétés)							
– Crédit d'impôt relatif aux ressources	56,0	47,7	25,7	21,9	43,5	49,5	51,5
Aide aux investisseurs (impôt des particuliers)							
– Actions accréditives (baisse d'impôt)	26,7	23,5	20,1	21,9	25,5	30,8	32,0
TOTAL	82,7	71,2	45,8	43,8	69	80,3	83,5

P : Prévision.
E : Estimation.

DÉPENSE BUDGÉTAIRE

- Le tableau suivant présente la dépense budgétaire relative au secteur minier.

DÉPENSE BUDGÉTAIRE RELATIVE À L'INDUSTRIE MINIÈRE
(en millions de dollars)

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Aide à l'exploration minérale ⁽¹⁾	0,7	—	—	—	—	—
Fonds du patrimoine minier ⁽²⁾	17,6	17,6	16,2	22,1	24,0	21,9
Gestion de l'activité minière ⁽³⁾	—	—	—	1,9	5,8	5,7
Total	18,3	17,6	16,2	24,0	29,8	27,6

(1) Depuis 2012-2013, financé par le Volet patrimoine minier du Fonds des ressources naturelles.
(2) Fonds des ressources naturelles – Volet patrimoine minier à partir de 2011-2012.
(3) Fonds des ressources naturelles – Volet gestion de l'activité minière à compter du 1^{er} janvier 2016.
n.d. : non disponible.
Source : Comptes publics du Québec et ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Q-10 Le total des profits avant impôts déclarés par les sociétés minières, au Québec, pour chacune des dix dernières années.

Consultez la réponse de la question 39 des Renseignements particuliers de l'Opposition officielle.

Q-11 Concernant l'entente intervenue en février 2018 entre le gouvernement du Québec et la Fédération des médecins spécialistes du Québec, ainsi que l'entente intervenue en octobre 2017 entre le gouvernement du Québec et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, fournir une ventilation de l'impact net pour 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022.

<i>Le Ministère a acheminé cette question au ministère de la Santé et des Services sociaux.</i>

Q-12 Copie de toutes les études et notes produites par le ministère concernant les capacités fiscales du gouvernement fédéral comparées aux capacités fiscales du gouvernement du Québec.

Les renseignements demandés sont de nature confidentielle, et leur divulgation porterait vraisemblablement préjudice à la conduite de relations avec un autre gouvernement. De plus, ils contiennent des renseignements fournis par un autre gouvernement.

Ils sont donc protégés par les articles 18 et 19 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Q-13 Bilan de la mise en œuvre de chacune des 71 recommandations du rapport final de la Commission d’examen sur la fiscalité québécoise depuis 2016-2017 et coût de chacune des mesures mises en œuvre. Fournir les prévisions pour 2019-2020.

Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

Q-14 Bilan du crédit d'impôt RénoVert : coût global pour le gouvernement, montant total des dépenses en rénovation résidentielle entraînées par le crédit d'impôt; nombre d'emplois soutenus.

Consultez la réponse de la question 3 des Renseignements particuliers de la 2^e Opposition.

Q-15 Depuis 2013-2014, indiquer les sommes perçues sous forme de contribution pénale obligatoire conformément à l'article 8.1 du Code de procédure pénale. Ventiler les sommes totales en fonction du montant des contributions individuelles (14 \$, 20 \$, 40 \$ ou 25 % de l'amende). Par exemple, le montant total perçu sous la forme de contribution de 14 \$. Pour chacune des catégories de contribution (14 \$, 20 \$, 40 \$ ou 25 %), indiquer leur utilisation/répartition conformément au dernier paragraphe de l'article 8.1 du Code de procédure pénale. Par exemple, indiquer le montant total de la part des contributions de 20 \$ transféré au CAVAC, au FAJ, etc.

<i>Le Ministère a acheminé cette question au ministère de la Justice.</i>

Q-16 Tout rapport, document ou étude concernant la mise en place des recommandations de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction.

<i>Le Ministère ne possède aucune information à ce propos.</i>
--

Q-17 État de situation du suivi du rapport de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction et de la mise en place des recommandations.

<i>Le Ministère ne possède aucune information à ce propos.</i>
--

Q-18 Sommes dévolues au suivi du rapport de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction et à la mise en place des recommandations.

Le Ministère ne possède aucune information à ce propos.

Q-19 Copie des documents, notes, études ou analyses concernant la contribution d’Hydro-Québec au Fonds du Plan Nord, depuis 2011-2012; prévisions pour 2019-2020.

Consultez la réponse de la question 26 des Renseignements particuliers de l’Opposition officielle.

Q-20 Copie des documents, notes, études ou analyses concernant les indicateurs utilisés pour fixer la contribution d’Hydro Québec à ce fonds, à compter de 2019-2020 et pour les années subséquentes.

Consultez la réponse de la question 26 des Renseignements particuliers de l’Opposition officielle.

Q-21 Ventilation détaillée, par mois, des dépenses effectuées à même le Fonds du Plan Nord depuis 2014-2015, et les prévisions pour 2019-2020. Liste des projets et des investissements annoncés et financés, en totalité ou en partie, par le Fonds.

Consultez la réponse de la question 27 des Renseignements particuliers de l'Opposition officielle.

Q-22 Ventilation détaillée des revenus du Fonds du Plan Nord depuis 2014-2015; prévisions pour 2019-2020.

Consultez la réponse de la question 28 des Renseignements particuliers de l'Opposition officielle.

Q-23 Ventilation complète des renseignements fournis par la Caisse de dépôt et placement du Québec concernant le Fonds d’amortissement des régimes de retraite (FARR), incluant les rendements et les proportions investies dans chaque catégorie d’actif financier, pour les cinq dernières années.

Consultez la réponse de la question 19 des Renseignements particuliers de l’Opposition officielle.

Q-24 Ventilation complète des renseignements fournis par la Caisse de dépôt et placement du Québec concernant le Fonds des générations, incluant les rendements et les proportions investies dans chaque catégorie d’actif financier, pour les cinq dernières années.

Consultez la réponse de la question 20 des Renseignements particuliers de l’Opposition officielle.

Q-25 Ventilation complète des renseignements fournis par la Caisse de dépôt et placement du Québec concernant le Régime des rentes du Québec, incluant les rendements et les proportions investies dans chaque catégorie d’actif financier, pour les cinq dernières années.

Le Ministère a acheminé cette question à Retraite Québec.

Q-26 Fournir la politique de placement demandée par le ministère des Finances à l'égard du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) pour les trois dernières années, ainsi que tous les changements apportés à cette politique depuis les cinq dernières années.

Consultez la réponse de la question 22 des Renseignements particuliers de l'Opposition officielle.

Q-27 Fournir la politique de placement demandée par le ministère des Finances à l'égard du Fonds des générations pour les trois dernières années, ainsi que tous les changements apportés à cette politique depuis les cinq dernières années.

Consultez la réponse de la question 23 des Renseignements particuliers de l'Opposition officielle.

Q-28 Nombre de rencontres téléphoniques et physiques entre des employés du ministère et des agences de notation financière pour l'année 2018-2019. Fournir les montants dépensés pour ces rencontres.

Consultez la réponse de la question 44 des Renseignements particuliers de l'Opposition officielle.

Q-29 Élasticité observée entre les revenus autonomes et le PIB nominal pour chacune des dix dernières années.

Consultez la réponse de la question 40 des Renseignements particuliers de l'Opposition officielle.

Q-30 Fournir la révision des dépenses de programmes pour 2017-2018 par rapport au budget 2018-2019, incluant tous les détails et une ventilation de chacune des dépenses. Préciser, pour chaque dépense, si la révision est récurrente.

Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

Q-31 Fournir tous les documents, études d'impact, scénarios et prévisions de revenus concernant la réforme du Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA).

Le Ministère ne possède aucune information à ce propos.

Q-32 Concernant le surplus de l'année 2017-2018, fournir la part du surplus imputable à des revenus et à des dépenses récurrents, et la part imputable à des revenus et à des dépenses non récurrents. Pour les non récurrents, identifier et chiffrer les dépenses.

Consultez la réponse de la question 18 des Renseignements particuliers de l'Opposition officielle.

Q-33 Fournir tous les documents, scénarios et études d'impact concernant la privatisation de la Société des alcools du Québec.

- L'étude sur l'Évolution du modèle d'affaires de la SAQ, du 12 septembre 2018, est disponible à l'adresse Internet suivante :

http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Autres/fr/AUTFR_RapportSAQ2018.pdf

Q-34 Copie de toute proposition d'entente bilatérale formulée au gouvernement fédéral concernant le transfert canadien en santé (TCS).

Ces renseignements sont de nature confidentielle. La divulgation de ces renseignements pourrait porter vraisemblablement préjudice à la conduite des relations entre le gouvernement du Québec et un autre gouvernement.

Ils sont donc protégés en vertu de l'article 19 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Q-35 Copie de tout document, étude et analyse concernant l'impact de la hausse du salaire minimum en 2018-2019.

- Les études ou analyses non publiées ne peuvent être communiquées puisqu'elles ont été produites à l'occasion de recommandations dans le cadre d'un processus décisionnel en cours ou jusqu'à ce que la recommandation ait fait l'objet d'une décision ou, en l'absence d'une décision, qu'une période de cinq ans se soit écoulée depuis la date de l'analyse.
- Ces documents sont de nature confidentielle au sens des articles 37 et 39 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Q-36 Fournir le nombre d’inspections menées par le ministère auprès des services de garde non subventionnés concernant l’octroi des crédits d’impôt et les places réellement utilisées depuis cinq ans. Ventiler par année.

Le Ministère a acheminé cette question au ministère de la Famille.

Q-37 Fournir le coût total du crédit d'impôt en raison de l'âge depuis cinq ans, ainsi que le nombre de bénéficiaires, le nombre de nouvelles demandes et le montant moyen reçu. Ventiler par année.

- Une fiche détaillant cette mesure fiscale se retrouve sur le site Web des *Dépenses fiscales*, édition 2018.

<http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/outils/depenses-fiscales/fiches/fiche-110111.asp>

Q-38 Fournir le coût total du crédit d'impôt remboursable pour le traitement de l'infertilité, du crédit d'impôt pour frais médicaux et du crédit d'impôt pour frais relatifs à des soins médicaux depuis 2013-2014, ainsi que le nombre de bénéficiaires, le nombre de nouvelles demandes et le montant moyen reçu. Ventiler par année.

- Des fiches détaillant ces mesures fiscales se retrouvent sur le site Web des *Dépenses fiscales*, édition 2018.
 - Crédit d'impôt remboursable pour traitement de l'infertilité :
<http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/outils/depenses-fiscales/fiches/fiche-110603.asp>
 - Crédit d'impôt pour frais médicaux :
<http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/outils/depenses-fiscales/fiches/fiche-110801.asp>
 - Crédit d'impôt pour soins médicaux non dispensés dans la région de résidence :
<http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/outils/depenses-fiscales/fiches/fiche-110802.asp>

- Q-39** Dresser le portrait des familles ayant bénéficié du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde en 2018-2019 et en 2019-2020, en indiquant :
- a. le nombre de ménages;**
 - b. l'âge des enfants;**
 - c. le type de service de garde;**
 - d. le montant moyen remboursé par réclamation.**

Cette information est disponible dans la publication Dépenses fiscales 2018, disponible sur le site Web du ministère des Finances : www.finances.gouv.qc.ca

Q-40 Indiquer le coût total du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde pour 2018-2019 et 2019-2020.

<http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/outils/depenses-fiscales/fiches/fiche-110604.asp>

Q-41 Liste des mesures fiscales dédiées à des organismes et entreprises culturels. Pour chacune d’elles :

- a. l’objectif visé;**
- b. la clientèle admissible;**
- c. le montant total accordé en 2014-2015, en 2015-2016, en 2016-2017, en 2017-2018, en 2018-2019 et les prévisions pour 2019-2020;**
- d. la liste des organismes ou projets aidés, incluant le montant demandé et le montant alloué.**

A) et B) Objectif visé et clientèle admissible

- Il existe sept mesures fiscales dédiées à des entreprises culturelles. Toutes ces mesures sont des crédits d’impôt remboursables. Elles ont chacune leurs objectifs et clientèles spécifiques.

OBJECTIF VISÉ ET CLIENTÈLE ADMISSIBLE

Crédit d’impôt	Objectif visé	Clientèle admissible
Production cinématographique ou télévisuelle québécoise	Permettre à l’industrie de se renforcer, d’élargir son marché et de promouvoir l’identité culturelle québécoise.	Sociétés réalisant une production cinématographique ou télévisuelle certifiée comme étant québécoise.
Services de production cinématographique	Attirer au Québec le tournage de films étrangers.	Sociétés réalisant une production cinématographique ou télévisuelle admissible comportant des dépenses minimales de 250 000 \$.
Doublage de films	Soutenir les activités de doublage au Québec et encourager la consolidation de l’industrie québécoise du doublage face à la concurrence étrangère.	Sociétés réalisant le doublage d’une production qui appartient à une catégorie de films admissible et dont les montants sont versés à 75 % à des Québécois.
Production d’enregistrements sonores	Favoriser la consolidation et la capitalisation des entreprises du secteur en permettant le maintien ou l’accroissement de volume de production et la réduction des coûts de production.	Sociétés réalisant un enregistrement sonore à fort contenu québécois, comportant au moins 60 % de contenu musical.
Production de spectacles	Faciliter la consolidation de l’industrie en lui permettant de maintenir ou d’accroître son volume de production. Encourager la diffusion de spectacles en région éloignée. Aider les producteurs québécois à rivaliser avec les promoteurs étrangers.	Sociétés réalisant un spectacle musical, dramatique, d’humour, de mime, de magie, de cirque, aquatique ou sur glace à fort contenu québécois.
Production d’évènements ou d’environnements multimédias présentés à l’extérieur du Québec	Soutenir le talent des créateurs québécois dans le développement et la diffusion de leurs évènements ou environnements multimédias à l’échelle internationale.	Sociétés réalisant une œuvre qui propose une expérience éducative ou culturelle qui a pour but de divertir, d’être présentée à un ou des auditoires situés à l’extérieur du Québec et qui satisfait aux critères de contenu et d’employés québécois.
Édition de livres	Soutenir les activités d’édition de livres et permettre aux éditeurs québécois de développer les marchés étrangers pour des ouvrages québécois et de réaliser des projets d’édition d’envergure.	Sociétés réalisant un ouvrage admissible qui : - est édité à des fins d’exploitation commerciale; - est l’œuvre d’un auteur québécois; - compte un certain nombre de pages et son premier tirage compte un minimum de 100 exemplaires; - est publié dans un livre relié sous couverture; - est constitué au moins à 75 % des montants versés à des Québécois pour sa préparation et pour son impression.

- Q-41 Liste des mesures fiscales dédiées à des organismes et entreprises culturels. Pour chacune d'elles :**
- a. l'objectif visé;**
 - b. la clientèle admissible;**
 - c. le montant total accordé en 2014-2015, en 2015-2016, en 2016-2017, en 2017-2018, en 2018-2019 et les prévisions pour 2019-2020;**
 - d. la liste des organismes ou projets aidés, incluant le montant demandé et le montant alloué.**

C) Le montant total accordé en 2018-2019

ESTIMATIONS ET PRÉVISIONS DU COÛT DES CRÉDITS D'IMPÔT DESTINÉS À LA CULTURE (en millions de dollars)	
	2018-2019 ^P
Production cinématographique ou télévisuelle québécoise	139,7
Services de production cinématographique	186,0
Doublage de films	5,1
Production d'enregistrements sonores	1,7
Production de spectacles	18,5
Production d'évènements ou d'environnements multimédias présentés à l'extérieur du Québec	3,6
Édition de livres	7,8
TOTAL	382,4

P : Prévisions.
f : Le coût fiscal est inférieur à 0,5 M\$.
Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

D) La liste des organismes ou projets aidés, incluant le montant demandé et le montant alloué

- Le MFQ ne dispose pas d'informations quant à la liste, au nombre, au coût et aux détails de chacun des projets ayant bénéficié à l'une ou l'autre des mesures fiscales dans le secteur culturel.
- Par ailleurs, en ce qui concerne le nom des personnes, entreprises et/ou organismes bénéficiaires de l'une ou l'autre des mesures fiscales dans le secteur culturel, il s'agit de renseignements confidentiels détenus par Revenu Québec et ne pouvant être communiqués à des tiers, en vertu de l'article 69 de la *Loi sur l'administration fiscale*.

Q-42 Montant de l'implication financière du Québec dans le Compte satellite de la culture (CSC).

Le Ministère a acheminé cette question au ministère de la Culture et des Communications.

Q-43 Ventilation détaillée de la rémunération des médecins, en précisant la progression du tarif à l'acte, la progression du nombre d'actes et le coût total.

Le Ministère a acheminé cette question au ministère de la Santé et des Services sociaux.

Q-44 À partir de quel niveau de rendement, calculé sur l'équité totale du projet du REM, le gouvernement du Québec recevra-t-il plus de dividendes qu'il ne verse de contributions à l'exploitation?

Le Ministère a acheminé cette question à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Q-45 Contributions à l'exploitation du REM prévues en provenance du gouvernement du Québec pour les années 2023-2024 et suivantes.

Le Ministère a acheminé cette question à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Q-46 Le montant de 133,2 M\$ prévu pour 2022-2023 sera-t-il récurrent? Sera-t-il stable, indexé ou majoré selon une autre formule? Si oui, préciser laquelle.

Le Ministère a acheminé cette question à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Q-47 Fournir une estimation en dollars de ce que pourrait représenter le 8 % de rendement projeté par la Caisse pour le projet du REM.

Le Ministère a acheminé cette question à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Q-48 Fournir les documents concernant le montage financier du Réseau électrique métropolitain. Quels sont les effets du montage financier sur les municipalités concernées?

Le Ministère a acheminé cette question à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Q-49 À quels programmes de soutien du MTMDET CDPQ Infra et ses sociétés seront-elles admissibles?

Le Ministère a acheminé cette question à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Q-56 Copie exhaustive de toutes les études réalisées en lien avec le document *Paradis fiscaux : Plan d’action pour assurer l’équité fiscale.*

Le Ministère a acheminé cette question à Revenu Québec.

Q-57 Copie de toute correspondance avec le gouvernement fédéral en lien avec la perception des taxes sur les biens achetés ou consommés en ligne, incluant l’entente avec Netflix.

Le Ministère a acheminé cette question à Revenu Québec.

Q-58 Sommes récupérées par le Programme de divulgation volontaire.

- Le Plan d'action pour assurer l'équité fiscale prévoit le maintien du programme de divulgation volontaire de Revenu Québec, un programme qui fonctionne et qui a fait ses preuves.
- En effet, depuis 2009-2010, ce programme a permis au gouvernement de récupérer près de 778 M\$.

Informations additionnelles

- Le programme de divulgation volontaire de Revenu Québec permet aux contribuables qui le désirent de corriger volontairement l'ensemble de leurs erreurs ou de leurs omissions passées et d'acquitter les sommes qu'ils doivent.
- Le Plan d'action pour assurer l'équité fiscale prévoit le maintien du programme de divulgation volontaire.
- Il s'agit d'un programme qui fonctionne et qui a fait ses preuves. Entre 2009-2010 et 2017-2018, il a permis au gouvernement de récupérer près de 778 M\$.

RÉCUPÉRATION FISCALE DÉCOULANT DU TRAITEMENT DES DIVULGATIONS VOLONTAIRES – 2009-2010 À 2017-2018
(en millions de dollars)

	2009- 2010	2010- 2011	2011- 2012	2012- 2013	2013- 2014	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	Total
Récupération fiscale	39,2	31,0	51,2	56,0	53,5	63,2	92,1	206,6	184,8	777,6

Source : Revenu Québec.

Q-138 Documents, études ou scénarios relatifs aux revenus potentiels pour le gouvernement relativement à l'utilisation de l'écofiscalité en transport (par ex. : péage, taxation kilométrique, cylindrées, etc.)

Le Ministère ne possède aucune information à ce propos.

Q-139 Documents, études ou scénarios relatifs aux revenus potentiels pour la taxation de l’usage des véhicules mus autrement qu’au pétrole (voitures électriques)

Le Ministère ne possède aucune information à ce propos.

Q-140 Est-ce que les revenus des obligations vertes vont transiter par le FORT?

Non. Une caractéristique des obligations vertes est que les sommes empruntées doivent uniquement être dirigées vers les projets qui ont été ciblés lors du financement. Les investisseurs doivent pouvoir suivre facilement tous les versements des sommes empruntées vers les différents projets verts et une reddition de compte annuelle doit être faite par l'émetteur en ce qui a trait à ces versements.

Les sommes empruntées par le Québec par voie d'obligations vertes sont envoyées dans un compte désigné afin que l'utilisation et l'affectation des fonds reliés aux projets admissibles fassent l'objet d'un suivi. Tant que le compte aura un solde positif, des sommes équivalentes aux fonds déboursés seront déduites de ce solde à mesure qu'elles seront affectées aux projets choisis.

Q-141 Quels sont les projets admissibles aux obligations vertes, dans la catégorie annoncée « Financement de nouveaux projets de transport en commun »?

Au 31 mars 2019, les obligations vertes ont servi à financer les projets suivants :

- Le Réseau express métropolitain (REM);
- Acquisition des voitures de métro AZUR;
- Réno-Systèmes (métro de Montréal);
- Réno-Infrastructures (métro de Montréal);
- Achat d'autobus hybrides.

Il faut préciser que les projets admissibles à être sélectionnés pour une émission d'obligations vertes ne sont pas connus d'avance. Ils ne le sont qu'ultérieurement, lorsqu'une telle émission est envisagée. En effet, c'est à ce moment seulement que le comité consultatif sur les obligations vertes (CCOV) se penche sur l'ensemble des projets admissibles disponibles, afin d'en faire ressortir une liste plus explicite et plus restreinte. De cette liste, lors du financement d'une obligation verte, le MFQ décide quels projets sont financés. C'est dans cette optique que le gouvernement a mis en place un cadre de référence et un processus de sélection afin de s'assurer de la bonne gouvernance dans la sélection future des projets par le CCOV.

Q-142 Combien d'argent neuf les obligations vertes vont-elles apporter dans le transport en commun, versus l'absence d'obligations vertes?

L'émission d'obligations vertes est un moyen de financer des projets verts qui, autrement, auraient été financés par l'émission d'obligations conventionnelles. Ainsi, les obligations vertes ne sont pas une source additionnelle de financement, mais un autre véhicule de financement pour le gouvernement.